



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEC)/MED WG.276/4

9 juin 2005

FRANÇAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE



CAR/PB



CAR/TDE



CAR/ P AP

Réunion conjointe des Points focaux
du CAR/PB, du CAR/TDE et du CAR/PAP
Nice, 12-15 mai, 2005

**RAPPORT DE LA RÉUNION CONJOINTE DES POINTS FOCaux
DES CAR PB, TDE ET PAP**

Table des matières

Corps du rapport

Annexe I : Liste des participants

Annexe II : Ordre du jour de la réunion

Annexe III : CAR/PB propositions de recommandations de programme d'activité

Annexe IV : CAR/PAP propositions de recommandations de programme d'activité

Annexe V : CAR/TDE propositions de recommandations de programme d'activité

**Rapport de la réunion conjointe des Points Focaux des CAR PB, TDE et PAP
Nice, 12-15 mai 2005**

Introduction

1. En application de la décision des Parties contractantes à leur Treizième réunion ordinaire (Catane, Italie, novembre 2003) de poursuivre la pratique de convoquer des réunions conjointes des points focaux du Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB), du Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) et du Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE), la troisième réunion des points focaux des trois CAR a été organisée à Nice (France), le CAR/PB s'occupant de ses aspects logistiques et l'Unité de coordination du PAM et les trois CAR (CAR/PB, CAR/PAP et CAR/TDE) en partageant les coûts. La réunion s'est tenue à l'hôtel « Holiday Inn » de Saint-Laurent-du-Var, du 12 au 15 mai 2005.

Participation

2. Ont pris part à la réunion conjointe les représentants des Parties contractantes ci-après: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, Commission européenne, France, Grèce, Israël, Italie, Malte, Maroc, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Syrie, Tunisie et Turquie, ainsi que les représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes : METAP/Banque mondiale, et Fonds mondial pour la nature (WWF). En plus des représentants des trois CAR impliqués dans la réunion conjointe, un représentant du REMPEC a pris part à la réunion, de même qu'un certain nombre d'experts en leur qualité d'observateurs. M P. Mifsud, Coordonnateur du MAP, M. A. Hoballah, Coordonnateur adjoint du PAM et Mme T. Hema, Administratrice de programme à l'Unité MED ont pris part à la réunion comme représentants de l'Unité de coordination du PAM. La liste des participants est reproduite à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. M. G. Benoit, Directeur du CAR/PB, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de l'équipe du CAR/PB, laquelle était prête à les aider au mieux pour que les travaux se déroulent de manière harmonieuse.
4. M. I. Trumbic, Directeur du CAR/PAP, a déclaré que les activités du PAM étaient en très bonne voie dans le domaine de la gestion du littoral. La réunion conjointe offrirait l'occasion de rendre compte de développements du plus haut intérêt et il a souhaité plein succès à ses travaux.
5. M. S. Illuminato, Directeur du CAR/TDE, a estimé que l'année en cours annonçait une ère nouvelle pour le PAM, qui devrait permettre de créer de nouveaux liens au sein de la communauté méditerranéenne, notamment grâce au développement des capacités en Technologies Information et Communication (TIC) et à l'éventuelle transformation du CAR/TDE en CAR/TIC. Il a souhaité que la réunion conjointe livre des indications significatives dans cette direction, avec la participation de tous, et qu'elle contribue à conférer au Centre un mandat clair.
6. M. P. Mifsud, Coordonnateur du PAM, a souligné que la réunion conjointe marquait une étape importante dans la préparation de la Quatorzième réunion des Parties contractantes de novembre 2005 et qu'elle était saisie d'un ordre du jour exigeant. Au nombre des questions majeures dont elle devait débattre figuraient la stratégie

méditerranéenne de développement durable (SMDD), le projet de protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de Méditerranée et la coopération entre le PAM et l'UE. M. Mifsud a formulé tous ses vœux pour le succès de la réunion, dont il escomptait des résultats probants.

7. M. A. Hoballah, Coordonnateur adjoint du PAM, a déclaré que les réunions conjointes de leurs points focaux avaient permis aux Centres d'activités régionales de se rapprocher davantage, comme en témoignait présentement le grand nombre de participants, lesquels manifestaient ainsi un intérêt qui tenait indéniablement à la valeur ajoutée que l'on pouvait attendre de la réunion.

Élection du Bureau :

8. Après consultations et sur proposition du Secrétariat, la réunion a élu son Bureau avec la composition suivante :

Présidents: M. M. Amil (Maroc)
 M. M. Bricelj (Slovénie)
 M. A. Arozarena Villar (Espagne)

Rapporteurs : M. T. Lavoux (France) (CAR/PB)
 M. N. Georgiades (Chypre) (CAR/PAP)

9. Sur proposition du Secrétariat, il a été convenu que la réunion se tiendrait en trois sessions d'une journée, consacrées successivement aux trois CAR (CAR/PB, CAR/PAP, CAR/TDE) et présidées respectivement par M. Amil (Maroc), M. Bricelj (Slovénie) et M. Arozarena Villar (Espagne).

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

10. Les participants ont adopté à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté par le Président. L'ordre du jour est reproduit à l'annexe II du présent rapport.
11. En préambule, M. Benoit a passé en revue les renseignements contenus dans le rapport d'avancement du CAR/PB pour la période 2004-2005 (document UNEP(DEC)/MED WG.276/2/1). Il a souligné que, au cours des deux années écoulées, la charge de travail du Plan Bleu avait été extrêmement lourde. Ses principales activités avaient consisté dans la formulation et la publication du Rapport Environnement et Développement (RED), dans le concours qu'il avait apporté à l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) et dans la mise au point d'indicateurs de développement durable. En outre, le Plan Bleu avait poursuivi ses travaux dans le domaine des Programmes d'aménagement côtier (PAC) et sur des thèmes spécifiques, notamment le financement et la coopération pour le développement durable, ainsi que le développement rural durable. M. Benoit a ajouté que, en dépit du gros volume de travail réalisé, les principales faiblesses du Plan Bleu résidaient encore dans la communication et la diffusion de l'information. A cet égard, quelques progrès avaient été faits, notamment avec la création d'un site web affichant une grande masse de renseignements, mais indéniablement il fallait prêter une plus grande attention à ce problème. Du reste, la publication du RED offrait au Plan Bleu une excellente occasion de se concentrer sur la communication pour faire en sorte que les enseignements à tirer de ce document servent à nourrir le débat et l'élaboration de politiques au plan national dans l'ensemble de la région.
12. Lors du débat qui a suivi, tous les intervenants ont félicité le Plan Bleu pour le travail accompli au cours des deux années écoulées, en particulier pour la formulation du RED,

un rapport très important pour la région. Il a été relevé que, par ce travail, le Plan Bleu ait rempli son mandat et qu'il imprimait sa marque à la région. Il avait aussi réalisé un travail efficace dans le cadre de la SMDD. Selon une suggestion avancée, il aurait été plus facile aux participants de se forger une vue d'ensemble de l'œuvre accomplie et de la manière dont le Plan Bleu avait rempli son mandat s'il avait été fourni un tableau comparatif indiquant le plan de travail et les modalités de son application avec les difficultés rencontrées et les activités prévues qui n'avaient pu être menées à bien. Mais ce qui importait désormais, c'était de voir comment tirer le meilleur parti possible du RED, comment pouvoir aider les pays à s'en approprier les leçons. L'un des moyens de fournir une aide dans ce domaine consisterait, pour le Plan Bleu, à contribuer à l'échange d'expériences concernant des exemples de réussite, pour que les pays de la région puissent apprendre de ceux qui avaient à leur actif des avancées en matière d'environnement-développement. Le Point focal de l'Algérie a fait état de l'organisation dans son pays, par les soins du Ministère des finances, avec la collaboration du Ministère de l'environnement, d'un atelier sur le financement du développement durable, et il a indiqué que la participation du Plan Bleu à cet événement avait été très utile pour la promotion de ses activités et de leurs résultats. Plusieurs Points focaux ont noté qu'il serait plus facile de diffuser les travaux du Plan Bleu en mettant davantage à profit l'expertise nationale, par l'entremise des Points focaux, et s'il y avait une plus grande appropriation par les pays des études réalisées, plutôt que de s'en remettre aux experts internationaux. Enfin, plusieurs intervenants, évoquant le champ très large de l'activité du Plan Bleu, bien illustré par le RED, ont été d'avis que l'heure était peut-être venue pour le Centre d'axer plus étroitement son intervention sur les domaines où ses compétences étaient les plus grandes.

13. Abordant, dans la logique du RED et à l'issue d'un exposé de M. Benoit sur les principaux constats du document, les activités du Plan Bleu à moyen terme, le débat a privilégié l'intérêt qu'il y aurait, pour le CAR/PB, à centrer ses travaux sur un nombre plus restreint de thèmes au cours des années à venir. Or précisément, la CMDD avait déjà identifié des propositions de thèmes prioritaires pour l'exercice biennal et, comme l'appui que le Plan Bleu lui fournissait était d'une grande importance, une coordination devrait sans aucun doute s'instaurer à cet égard. De plus, dans le cadre de la SMDD, des domaines d'activité prioritaires étaient actuellement sélectionnés et seraient bientôt élaborés aux fins d'adoption. Même si l'on ne devait pas anticiper les décisions relatives à la SMDD, les travaux du Plan Bleu auraient certainement à être cohérents avec la SMDD et le programme de travail de la CMDD. Toutes les décisions prises à la présente réunion pourraient par conséquent être confirmées une fois que la SMDD aurait été définitivement approuvée par la CMDD et les Parties contractantes. A ce propos, il a également été rappelé que toutes les priorités adoptées pour les travaux du Plan Bleu devraient prendre en compte l'échelon sous-régional et l'échelon national. Par exemple, si l'approvisionnement en eau était amplement assuré dans certaines sous-régions, il constituait une priorité majeure dans d'autres. Un Point focal a rappelé l'importance de l'action visant à lutter contre l'érosion des sols et la désertification dans le cadre des politiques nationales de développement durable.
14. Plusieurs Points focaux ont indiqué que l'on devrait veiller à sélectionner des thèmes s'inscrivant dans les principaux domaines de compétence du Plan Bleu, ce qui revêtait une importance particulière pour l'octroi d'une aide au niveau national, avec la nécessité d'une expertise plus approfondie que la formulation de rapports globaux. Par exemple, le Plan Bleu possédait certainement l'expertise nécessaire sur la gestion de l'eau pour contribuer à la formulation de politiques au niveau national. Mais la représentante - et Point focal - de l'Italie s'est demandée si le Plan Bleu était l'organisation la mieux placée pour promouvoir l'action dans le domaine de l'énergie. Autre point, la véritable expertise du Plan Bleu se situait dans le domaine de l'analyse prospective où il apportait une réelle valeur ajoutée. Quelles que soient les décisions prises concernant ses activités futures, cette expertise ne devrait pas rester inexploitée.

Or, par son travail sur les indicateurs, le Plan Bleu avait commencé à se consacrer davantage au passé et au présent, une discipline bien différente de l'analyse prospective. Le Plan Bleu avait aussi été appelé à élargir son domaine d'action à travers l'identification de divers outils indispensables à la mise en œuvre de politiques, notamment d'outils juridiques, économiques et de planification, dans des domaines comme la protection des zones côtières.

15. De nombreux Points focaux ont souligné qu'il était d'une importance extrême que le travail de l'ensemble du PAM et, partant, de tous ses Centres d'activités régionales, soit pleinement coordonné et perçu comme un tout. A cette fin, il importait que la présente réunion replace en premier lieu le travail des trois Centres dans le contexte global du PAM et que, en second lieu, elle veille à ce qu'il y ait une coordination complète dans le travail des trois Centres proprement dits. La méthode de travail suivie par la réunion devrait donc consister à examiner d'abord la coordination des trois Centres, puis leurs plans de travail respectifs, plutôt que d'aborder la coordination des Centres lors de la dernière journée.

Préparation de l'exercice biennal 2006-2007

16. Dans sa présentation, M. Benoit a mis en relief les principaux points des recommandations et du programme du CAR/BP proposés pour 2006-2007 (document UNEP (DEC)/MED WG.276/2/3). S'agissant des activités thématiques, MM. M. Blinda, P. Miran et L. Dassonville ont présenté les activités proposées ayant respectivement trait à la gestion de la demande en eau, à l'énergie-changement climatique et au développement agricole et rural durable.
17. A l'issue de cette présentation, M. Benoit a précisé que les trois thèmes retenus pour les activités thématiques figuraient parmi ceux recensés comme priorités dans la SMDD. Pour assurer un suivi approprié de la mise en œuvre, des indicateurs clés devaient être identifiés et une expérience pratique échangée, y compris celle acquise en dehors de la Méditerranée. Le Plan Bleu avait essentiellement un rôle d'analyse et de facilitation à jouer, en contribuant à fournir les outils nécessaires et un système d'information partagé dans le but général d'aider les pays qui avaient le plus besoin d'accroître leurs propres capacités.
18. Lors du débat qui a suivi, il a été relevé que, dans le programme proposé pour 2006-2007, il apparaissait que le Centre, après ses succès passés, se trouvait maintenant à la croisée des chemins et qu'il se tournait vers des domaines et des activités qu'il n'avait pas traités précédemment. Or le champ de compétences par excellence du Plan Bleu, c'étaient des domaines tels que l'analyse à long terme ; aussi ses projets ambitieux de s'engager dans des exercices comme la compilation statistique risquaient-ils d'entraîner une charge de travail et des besoins en ressources auxquels il pourrait avoir du mal à faire face. Son programme devait se limiter à des activités qui offraient une véritable valeur ajoutée et s'inscrivaient strictement dans son champ de compétence, notamment les études de cas et l'élaboration d'indicateurs. Les produits escomptés ou ce qu'une intervenante a appelé les « *deliverables* » devraient être clairement spécifiés. A l'échelon de la Méditerranée, une réflexion commune s'imposait incontestablement sur les problématiques dont il était question, mais l'on pouvait se demander si le Centre était le lieu le plus indiqué pour se pencher sur chacune d'elles. Le rôle du Plan Bleu devrait consister à agir comme un catalyseur, en identifiant les domaines où le PAM pouvait se distinguer par une valeur ajoutée nettement définie.
19. Un orateur s'est félicité qu'on ait inclus les questions de l'énergie parmi les thèmes retenus, car cela pouvait être d'une grande aide pour les pays possédant moins d'expertise dans ce domaine, alors qu'un autre participant a estimé que les activités du Centre dans ce domaine devraient être axées sur la coordination et sur la création de

synergies avec des organismes nationaux, régionaux et internationaux. Plusieurs autres participants ont toutefois émis des doutes quant à la valeur ajoutée que comporterait le traitement d'une question déjà amplement couverte par d'autres autorités et instances compétentes, et des craintes face à la charge de travail et aux ressources considérables qu'impliquerait la compilation de statistiques et d'inventaires. D'autres ont mis en garde contre les obligations supplémentaires de rapport qui en découleraient pour les parties à d'autres conventions. La même remarque a été faite à propos des indicateurs. Plusieurs intervenants ont fait valoir que l'élaboration des indicateurs ne devait pas être une fin en soi mais que ceux-ci devaient être utilisés et conçus pour l'être. Il conviendrait également de tenir compte des activités d'élaboration d'indicateurs menées dans divers pays. Un participant a souligné l'importance des indicateurs tant qualitatifs que quantitatifs. Le Point focal de la Serbie-et-Monténégro a dit rechercher un concours pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'élaboration des indicateurs au Monténégro et il a souligné la nécessité de séparer les données concernant la République du Monténégro de celles de la Serbie-et-Monténégro en vue de les utiliser en relation avec le littoral monténégrin et les activités de la Commission nationale de développement durable du Monténégro.

20. La question de la gestion de la demande en eau a suscité plusieurs observations. La coopération avec l'Initiative pour l'eau de l'U.E. a été saluée comme très importante par la Commission européenne, car elle répondait tout à fait à la demande de complémentarité au lieu des doubles emplois. Il a été fait mention de programmes sous-régionaux pour l'eau, notamment dans les Balkans, et de l'importance à cet égard de pratiques de gestion de l'eau adaptées au contexte local. Le Point focal de la Bosnie-Herzégovine a proposé de contribuer aux initiatives du comité de pilotage sur la gestion de l'eau.
21. A propos des ateliers régionaux, il a été relevé que l'organisation par le Centre d'ateliers nationaux auxquels il participerait aurait des incidences plus marquées sur les politiques nationales et cela pour un coût moindre.
22. Répondant aux observations et aux questions et élargissant son propos liminaire, M. Benoit a déclaré que les trois thèmes sélectionnés concordaient avec ceux de la SMDD et de la CMDD, et qu'ils appelaient un suivi. Le rôle du Plan Bleu consistait à suivre les progrès dans ces domaines, à faciliter le partage de données et l'échange d'expériences en Méditerranée et à mettre au point les outils à cet effet, en faisant fond sur l'expertise existante et en travaillant en partenariat avec d'autres sources compétentes. Les ateliers régionaux s'étaient avérés être très utiles, car ils tendaient à avoir un effet multiplicateur. Le Centre ne pouvait organiser des ateliers nationaux, mais il était très désireux de prendre part à ceux-ci. Les comités de pilotage constituaient un autre outil efficace, avec leur démarche ciblée. Sur tous les thèmes, l'enjeu était de conférer une lecture méditerranéenne aux données disponibles et d'échanger ainsi des expériences à la lumière des préoccupations de la région. Sur la question de l'énergie, le Centre s'était engagé à travailler en synergie avec d'autres. Il convenait de garder à l'esprit que les mécanismes du Protocole de Kyoto étaient insuffisamment connus et que l'activité proposée était centrée sur les indicateurs et le suivi dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des sources d'énergie renouvelables. M. Benoit a assuré les participants que le Plan Bleu coopérait avec les autres CAR. Sa valeur ajoutée résidait dans sa contribution à l'amélioration des connaissances grâce à l'analyse prospective, à sa fonction de mise en réseau et à l'élaboration d'outils pratiques sous forme d'études de cas et d'indicateurs, plutôt que dans la préparation de documents directifs. Il partageait l'avis que le CAR/PB devrait centrer ses travaux sur des questions essentielles et des activités concrètes. Une rétroaction bénéfique allait bientôt se manifester sur nombre de ses activités.

23. Récapitulant le débat, M. Benoit a estimé que plusieurs points importants en ressortaient. Premier point, le Plan Bleu devrait concentrer ses efforts et ses ressources sur des activités qui offraient une réelle valeur ajoutée et s'inscrivaient bien dans ses domaines de compétence, notamment l'élaboration d'indicateurs et d'études de cas, par exemple en matière de gestion des politiques de la demande énergétique. Deuxième point, il fallait que les activités du Plan Bleu soient conformes aux objectifs et aux thèmes décidés dans le cadre de la CMDD et de la SMDD. Elles devaient aussi déboucher sur des produits pertinents, tels que les indicateurs qui pouvaient servir pour le benchmarking. Enfin le Plan Bleu devait s'évertuer à rendre ses services plus aisément disponibles au plan national, en particulier grâce à sa participation à des ateliers nationaux, contribuant en cela à stimuler un débat national sur la formulation de politiques et de mesures en faveur du développement durable; en outre, les experts qui avaient contribué aux rapports du Plan Bleu, et notamment au RED, pourraient être d'un apport très utile en participant à de tels ateliers.

Indicateurs de développement durable

24. Dans une présentation des travaux du Plan Bleu sur les indicateurs du développement durable, M. Giraud a décrit cette activité comme horizontale, puisqu'elle avait trait à toute la diversité des thèmes. Les indicateurs constituaient un outil important de communications pour les pays et les décideurs. Au cours des deux prochaines années le Plan Bleu s'attacherait aux indicateurs de suivi de la SMDD, dont un jeu avait été sélectionné au cours de l'atelier tenu du 9 au 11 mai 2005 et s'efforceraient de combler les lacunes relevées dans les informations au cours de ses travaux précédents. A l'évidence ce travail nécessiterait une certaine sélection et, bien entendu aucun effort ne serait épargné pour éviter des doubles emplois en recourant aux informations existantes produites par d'autres institutions et organisations. Néanmoins, certains indicateurs importants exigeraient des apports complémentaires provenant de sources nationales et d'autres Centres d'activités régionales par exemple du REMPEC sur le transport maritime en Méditerranée. Il était proposé de convoquer en 2006 une réunion d'experts qui seraient chargés d'examiner les indicateurs les plus problématiques. Un répertoire statistique sur les indicateurs de base comprenant les 130 indicateurs de développement durable serait établi en 2007, de même qu'un rapport illustré sur les indicateurs de suivi de la SMDD à l'intention des acteurs et décideurs méditerranéens.
25. En réponse aux questions soulevées lors de cette discussion M. Giraud a indiqué que les indicateurs de développement durable du Plan Bleu avaient été testés dans plusieurs pays, avec des résultats relativement encourageants. Sur la base de cette expérience, l'on avait constaté qu'un nombre appréciable de pays de la région avaient commencé à s'atteler à la sélection et à l'utilisation d'indicateurs de la CMDD dans le cadre de la formulation de leurs stratégies nationales de développement durable.
26. Un point focal a exposé les progrès réalisés au Maroc dans l'essai d'indicateurs de développement durable sur une période de 2 ans, ce processus étant piloté par un comité interministériel où siégeaient des représentants du secteur socio-économique et de la société civile. La participation à ce processus avait été confortée grâce à la discussion d'indicateurs de développement durable qui avait également permis d'améliorer les rapports et l'élaboration d'une approche stratégique fondée sur les pressions et les réponses appropriées.

Analyse de la durabilité systémique et prospective

27. Mme Coudert a fait une présentation des travaux innovants du Plan Bleu dans le domaine de l'analyse de la durabilité systémique et prospective (ADSP). Pour cette activité le Plan Bleu collaborait avec M. Simon Bell de l'Open Systems Research Group de l'Open University du Royaume-Uni et un projet de manuel réalisé sur cette question

était distribué aux participants à la réunion. Sur la base d'un examen participatif du contexte social, économique, environnemental, historique, politique et technique, L'approche ADSP était conçue pour aider des groupes d'acteurs à évaluer des questions qui leur paraissaient problématiques à appliquer et utiliser des indicateurs pour s'accorder sur une mesure durable pour chacun d'eux, à présenter des conclusions obtenues d'une manière diagrammatique informative, à informer des groupes d'acteurs plus larges à établir des scénarios futurs et à déterminer des implications politiques de l'ensemble de l'analyse. L'approche ADSP avait été testée dans plusieurs projets PAC de la région et le serait à nouveau pour être développée au cours du prochain exercice biennal.

28. Les participants ont remercié Mme Coudert pour sa présentation très instructive d'une initiative extrêmement intéressante.

Diffusion et communication du Rapport Environnement et Développement (RED)

29. M. Benoit, rappelant que la communication était notoirement une faiblesse du Plan Bleu, a déclaré que le RED offrait une excellente occasion de réaliser des progrès dans ce domaine. Un projet était actuellement à l'étude pour financement par l'UE et contribuerait de manière substantielle à ce que le Plan Bleu entreprenne d'importantes activités à cet égard, en collaboration avec le CAR/PAP et le METAP dans le cadre d'une série d'activités en particulier dans les pays du SMAP. Une méthode proposée pour la communication de ce qui était en pratique un rapport très long consistait à publier une série de documents concis sur les questions sectoriels et intersectorielles couvertes par le RED. Des éditeurs avaient été trouvés pour les versions anglaise et française du RED, dont la publication a été prévue pour la fin de l'année.
30. Plusieurs Points focaux sont convenus que le Plan Bleu et d'autres représentants du PAM devraient participer à des ateliers nationaux, tels que ceux organisés dans le cadre du SMAP pour diffuser les conclusions du RED. La représentante de la Syrie a proposé que se tienne dans son pays un séminaire national sur le travail du Plan Bleu, RED y compris. Un tel séminaire devrait réunir des acteurs de haut niveau, et notamment des représentants des secteurs privés et des ONG. L'UE devrait être encouragée à accueillir favorablement la demande de financement du projet mentionné par M. Benoit. Il a également été souligné que la publication du RED serait annoncée grâce à des activités de relations publiques avec la presse et notamment la publication de communiqués de presse. Cependant le Plan Bleu admettait qu'il n'avait pas de compétences dans le domaine des relations publiques et que l'appui nécessaire devrait donc être organisé. Il a également été souligné que la rédaction de documents concis sur des questions traitées par le RED exigeait un savoir-faire spécifique car il était souvent plus difficile de publier des abrégés que de longs documents.
31. Lors d'un débat portant d'une manière plus générale sur les aspects communication des travaux du PAM il a été souligné qu'une tâche comme la diffusion et la communication du RED concernait toute la structure du Plan d'Action. Les aspects relations publiques de toutes les activités du PAM devraient être prévues et inscrites au budget bien à l'avance et être réalisées avec le concours du bureau d'informations de l'Unité MED et des autres CAR.
32. Plusieurs intervenants ont préconisé que le RED et les supports d'informations afférents dans le plus grand nombre de langues possible notamment en arabe. La traduction et la diffusion du RED devraient être entreprises après identification de publics cibles appropriés. En réponse à cette proposition M. Benoit a soulevé le problème de la disponibilité d'un financement pour ce travail de traduction et a indiqué que, en plus des allocations de crédit provenant du budget du PAM il pourrait être nécessaire que les pays bénéficiaires de certains groupes linguistiques apportent leur contribution.

33. En conclusion du débat, le Président a relevé qu'il n'y avait pas eu d'observations circonstanciées sur les recommandations proposées, lesquelles étaient acceptées dans leurs principes.

Point 4 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion par le Directeur du CAR/PAP

34. M. I. Trumbic, Directeur du CAR/PAP, a déclaré qu'au long de ses 28 années d'existence, le CAR/PAP avait de plus en plus centré son attention sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) tout en continuant à travailler activement sur d'autres questions prioritaires dans le cadre de la GIZC. Ces dernières années avaient été marquées par deux développements importants, à savoir l'élaboration du texte du projet de protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée, qui allait être examiné pour la première fois à la présente réunion, et la formulation de la stratégie régionale de GIZC. Quant aux programmes d'aménagement côtier (PAC), qui étaient développés par le CAR/PAP, ils constituaient un exemple réussi de projets menés sur le terrain et de coopération entre le PAM et ses composantes.

Point 4 de l'ordre du jour (suite) : Rapport d'avancement du CAR/PAP pour l'exercice biennal 2004-2005

35. M. M. Prem, Directeur adjoint du CAR/PAP, a présenté le rapport d'activité du Centre pour la période 2004-2005 (document UNEP(DEC)/MED WG.276/3/1).
36. De nombreux intervenants ont chaleureusement félicité le CAR/PAP pour les activités consignées dans le rapport et, plus concrètement, sur les réalisations majeures au cours de la période considérée, obtenues avec des effectifs et autres moyens aussi limités. Ils ont loué l'ampleur prise par les activités tant dans les arrière-pays que dans les zones côtières, un accent plus marqué étant mis sur le développement durable et les problématiques de fond. Plusieurs participants ont relevé le retour d'information positif reçu sur les activités du CAR/PAP, lesquelles avaient été une source d'inspiration pour des initiatives nationales. Un autre intervenant a appelé l'attention sur l'utilité des activités du Centre pour les pays faisant rapport à d'autres organisations, notamment dans le cadre des instruments de l'UE.
37. L'éducation et la formation ont été considérés comme des éléments tout à fait essentiels de l'activité du Centre, avec un hommage rendu à son approche innovante de l'éducation, de la sensibilisation, et à son recours aux nouvelles techniques de diffusion. Le projet MedOpen a été cité en exemple. Plusieurs Points focaux ont indiqué qu'ils souhaitaient que le matériel didactique, voire d'autres documents, soient traduits dans leur langue nationale.
38. Plusieurs intervenants ont préconisé une coopération et une intégration plus poussées avec les autres composantes du PAM, de grandes possibilités s'offrant à cet égard, notamment dans les domaines des aires spécialement protégées, de la pollution marine et de la pollution d'origine tellurique. Un participant a indiqué qu'une coopération renforcée avec le MED POL contribuerait à adapter les instruments économiques (IE) élaborés pour les plans d'action nationaux aux plans sectoriels nationaux. Il a également été fait part de la nécessité d'améliorer la coordination et la communication avec les points focaux nationaux, un problème soulevé à propos de la tenue des ateliers et également du projet CoLD. S'agissant de ce dernier, le Point focal de l'un des pays concernés s'est félicité de l'excellente coopération instaurée avec le CAR/TDE.
39. Un participant a souligné combien il importait d'associer les autorités locales de même que les opérateurs économiques et les ONG aux activités du CAR/PAP, et d'élaborer les outils indispensables pour assurer cette participation. Un autre intervenant a fait état,

dans cet ordre d'idées, des partenariats et de la coopération instaurés avec des institutions de la société civile comme les universités. D'une manière générale, les partenariats ont été jugés d'une importance déterminante, un exemple probant en étant celui du CAR/PAP et du METAP. Le représentant du METAP a appelé l'attention sur les possibilités de financement importantes qui s'offraient aux pays, lesquels étaient donc instamment invités à en tirer parti.

40. Divers orateurs ont souhaité, entre autres préoccupations spécifiques, que soient poursuivis les travaux sur le tourisme, sur la gestion des ressources en eau urbaines et sur la gestion des plages, notamment des plages périurbaines des grandes villes. La représentante/Point focal du Monténégro s'est déclarée intéressée par l'exécution d'un projet pilote dans le littoral de son pays où le cadre juridique nécessaire était déjà en place. Pour sa part, la représentante/Point focal de la Syrie a appelé de ses vœux l'élaboration d'un rapport national sur la GIZC pour son pays. Sur une autre question, un Point focal a déclaré qu'à la lumière de l'expérience du PAC « Liban », la conférence de présentation finale devrait être intégrée dans la conception des projets pour éviter des retards ou d'autres problèmes au cours de la mise en œuvre.
41. Plusieurs intervenants ont soulevé la question des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des PAC et la question de l'évaluation. Il était impératif de procéder à une évaluation des retombées des PAC pour en tirer des enseignements pour l'avenir, préciser les avantages effectifs à long terme des projets et assurer leur suivi. Selon une suggestion, les projets PAC achevés nécessitaient un élément évaluation PAC « Phase II », et selon une autre le suivi devrait être intégré d'emblée dans les propositions de projet, peut-être sous forme de projets locaux restreints dans le prolongement du projet principal. Il a été rappelé à cet égard qu'il incombait aux pays concernés d'assurer le suivi des Projets PAC, et que le CAR/PAP pouvait leur fournir un certain concours à cette fin. Le PAC « Albanie » a été cité comme exemple de réussite dont les effets bénéfiques se manifestaient déjà dans le suivi au plan local, dans des plans d'initiatives sous-régionales et des partenariats élargis. L'apport des pays proprement dits quant à leurs priorités et besoins dès l'amorce même des projets était également déterminant pour leur mise en œuvre ultérieure, en particulier au niveau local. Enfin, l'on s'est interrogé sur ce qu'il adviendrait du futur programme de travail du CAR/PAP dans le cas où le protocole et la stratégie ne seraient finalement pas adoptés.
42. M. Trumbic a remercié tous ceux qui avaient salué le travail accompli par le CAR/PAP, et il a relevé qu'un certain nombre de points importants avaient été soulevés au cours du débat. L'on s'était notamment interrogé sur ce qu'il adviendrait du Centre si le protocole et la stratégie GIZC n'étaient pas approuvés. Tout en se déclarant personnellement convaincu de l'heureuse issue de ces initiatives, il a rappelé que le CAR/PAP avait déjà presque trente ans d'existence sans protocole et qu'il pourrait continuer de s'employer activement à relever bien des défis. Si l'adoption d'un protocole assurerait une base juridique à son action dans le domaine de la GIZC et améliorerait indéniablement l'efficacité de la gestion du littoral au niveau national, il ne fallait pas se dissimuler que sa mise en œuvre et son suivi constitueraient une tâche ardue et une charge supplémentaire pour le CAR/PAP. Sans compter que le Centre ne liait pas forcément tout son avenir au protocole et serait actif dans des domaines nouveaux comme la gestion des risques côtiers et l'aménagement de l'espace marin.
43. En venant à la question de l'évaluation de l'efficacité des projets de gestion intégrée des zones côtières, M. Trumbic a fait observer que, en partenariat avec le METAP, le CAR/PAP avait entrepris un travail pionnier dans ce domaine dès 1997, alors qu'il avait déjà mis l'accent sur les questions de la durabilité. La COF/UNESCO et l'UE menaient également des travaux sur l'élaboration d'indicateurs pour la mise en œuvre des initiatives de GIZC. Un guide était en préparation, et M. Trumbic avait bon espoir que cette tâche contribuerait à la mise au point de méthodes d'évaluation des initiatives de

- gestion du littoral. La question du suivi des PAC et de leur durabilité à plus long terme était fréquemment soulevée. Citant les exemples des projets menés en Albanie, en Algérie et en Croatie, il a noté que, au bout d'un certain délai suivant l'achèvement des projets PAC initiaux, l'expérience et les enseignements retirés de ces initiatives avaient été intégrés dans des programmes à beaucoup plus grande échelle. S'il incombait en tout premier lieu aux pays concernés de veiller au suivi de leurs projets PAC, le CAR/PAP disposait de plusieurs moyens pour leur apporter aussi son concours à cet égard. Par exemple, le CAR/PAP avait de plus en plus la possibilité – aidé en cela par la forte demande de projets PAC – d'assortir la conclusion des PAC de certaines conditions relatives à la préparation de programmes d'investissement et à l'engagement financier des pays concernés quant à la mise en œuvre et au suivi des projets.
44. En outre, le concept même de GIZC impliquait que, si les autorités nationales étaient chargées de certains aspects comme le cadre juridique et le financement, la responsabilité et l'appropriation des initiatives de GIZC incombaient pour une bonne part au niveau local, avec la participation des parties prenantes qui en relevaient. C'était cet aspect de la GIZC qui avait inspiré les sections de la SMDD consacrées à la gestion locale du développement durable. Enfin, M. Trumbic a noté que l'intégration des travaux des diverses composantes du PAM s'était améliorée au cours des dernières années et qu'une grande partie de l'œuvre du CAR/PAP, et notamment les PAC, comportait une collaboration plus étroite avec les autres CAR. Même s'il restait encore beaucoup à faire à cet égard, la situation ne cessait de s'améliorer.
45. Un débat s'étant engagé sur le financement des initiatives de gestion du littoral, il a été proposé de créer un fonds spécial à cette fin. Plusieurs points focaux ont demandé au CAR/PAP de fournir un concours plus important aux pays exécutant des PAC pour leur permettre de mieux identifier les sources de financement possibles des activités de suivi. L'observateur représentant METAP a précisé que les projets PAC déjà réalisés avaient fourni des informations très précieuses qui avaient fait l'objet d'une assez bonne diffusion au niveau des ministères de l'environnement. Il serait maintenant nécessaire de publier les informations, par exemple en privilégiant les cas de réussite, et cela sous une forme qui puisse être facilement communiquée aux responsables politiques et décideurs en général. L'intervenant a cité les chiffres publiés par la Banque mondiale, laquelle estimait le coût de la dégradation de l'environnement à 2–5 % du PIB. C'était là la sorte de langage que comprenaient bien les ministres des finances.

Programme pour l'exercice biennal 2006-2007

46. M. Trumbic a présenté les propositions figurant dans le document UNEP(DEC)/MED WG.276/3 concernant le programme pour l'exercice biennal 2006-2007 avec les recommandations correspondantes.
47. La représentante/Point focal de la Syrie a fait observer que la terminologie utilisée dans le domaine de la gestion du littoral pouvait créer une certaine confusion. Elle estimait qu'il y aurait intérêt à s'efforcer d'uniformiser les divers sigles et acronymes, ce qui pourrait ainsi faciliter l'intégration de toutes les activités concernées. En outre, les travaux qui seraient réalisés à l'avenir dans ce domaine devraient tirer parti du succès du Projet FEM, lequel reposait sur des objectifs et des échéanciers bien définis et sur l'identification de portefeuilles d'investissement prioritaires. M. Mifsud a ajouté pour sa part que le Projet FEM offrait un excellent modèle pour travailler dans le domaine de la gestion intégrée du littoral. Au titre du nouveau Projet, une part des investissements requis pour la mise en œuvre de projets prioritaires identifiés au cours de la nouvelle phase du Projet FEM était offerte aux pays pour les inciter à s'engager plus avant dans l'action.

48. Le Point focal du Maroc a estimé que les recommandations proposées devraient également prévoir la mise en place d'un mécanisme de financement de la GIZC et une aide aux pays pour l'identification de mécanismes de financement des projets de gestion du littoral, et en particulier de donateurs. A ce propos, l'on a fait observer que les pays avaient des difficultés considérables pour identifier des sources de financement, lesquelles étaient très diverses dans la région. S'il convenait d'approuver l'adjonction de ces éléments aux recommandations proposées, il ne serait pas facile pour le CAR/PAP de les appliquer avec succès.
49. L'observateur représentant le WWF s'est félicité de la meilleure intégration des travaux des composantes du PAM, mais il a rappelé la nécessité d'inclure dans les activités de gestion du littoral des éléments relatifs à la biodiversité.

Projet de protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières

50. M. Trumbic, après avoir retracé l'arrière-plan de la rédaction du texte dont était saisie la réunion, tel que présenté dans le rapport d'avancement du CAR/PAP (document UNEP(DEC)/MED WG.276/3/1), a évoqué la justification de l'élaboration du projet de protocole, telle qu'elle était précisée dans les « commentaires » sur ledit projet (document UNEP(DEC)/MED WG.276/3/2). Puis il a exposé la structure et le contenu du texte. Il a appelé l'attention au titre des « dispositions générales » de la partie I, sur l'article 3, lequel définissait notamment les termes de « zone côtière ». Il convenait de garder présent à l'esprit que ce n'était pas là une définition universellement admise. En fait, il existait trois définitions légitimes qui se fondaient respectivement sur des critères naturels, fonctionnels et administratifs. Les rédacteurs du texte proposé avaient opté pour la troisième définition dans la mesure où elle permettait une meilleure mise en œuvre.
51. Au titre de la partie II relative aux principes de la GIZC, M. Trumbic a souligné l'importance de l'article 6 sur la « coordination institutionnelle », faute duquel de graves différends pourraient surgir. L'article 7 sur les « modalités de protection et d'utilisation de la zone côtière » portait sur une question clé très sensible, celle des zones côtières qui n'étaient pas spécialement protégées – quand elles l'étaient, elles étaient visées par une législation sur l'espace – mais étaient soumises à des pressions particulièrement intenses. L'article prévoyait une bande de terre inconstructible d'une largeur fixée provisoirement à 100 mètres. A propos de l'article 9 sur les « écosystèmes côtiers particuliers », il a indiqué que, bien qu'amplement visés par d'autres instruments, ces écosystèmes n'étaient pas tous juridiquement protégés et qu'une approche commune s'imposait.
52. La partie III du texte portait sur les « instruments de la GIZC ». Parmi ces instruments, la stratégie méditerranéenne de GIZC, appelée à être adoptée par les Parties contractantes (article 15) devrait être élaborée en conformité avec la SMDD. L'article 16 sur les stratégies nationales, plans et programmes côtiers » revêtait un intérêt particulier, bien qu'il restait à spécifier ce que l'on entendait par « plans et programmes ». Au sujet de l'article 17 sur les « évaluations environnementales », l'orateur a fait observer que la plupart des pays étaient parties à des conventions pertinentes, mais qu'habituellement le projet de protocole privilégiait les zones côtières. La politique foncière (article 18) était une question extrêmement délicate sur l'occupation spatiale des zones côtières.
53. Au titre de la partie IV concernant la coopération internationale, l'article 25 sur les « études d'impact et évaluations stratégiques transfrontières » allait sans nul doute susciter un intérêt considérable. La plupart des dispositions restantes n'appelaient pas de commentaires particuliers et/ou constituaient des dispositions classiques. M. Trumbic

- a appelé plus spécialement l'attention sur les « commentaires » qui accompagnaient le texte du projet de protocole, et il a conclu son intervention en exposant à grands traits la suite du processus de consultation sur le projet de texte avant qu'il soit soumis aux Parties contractantes en novembre 2005.
54. Lors du débat qui a suivi, des intervenants ont considéré que la rédaction d'un protocole relatif à la GIZC était une initiative très importante, et ils ont loué la qualité tout à fait professionnelle du projet initial, établi dans un délai relativement court. Sous réserve des nécessaires retouches qui restaient à lui apporter et sans préjuger des législations nationales, il manquerait une étape importante dans les efforts déployés pour protéger le littoral de la Méditerranée et contribuer à enrayer les tendances néfastes à sa dégradation. Plusieurs participants ont souligné combien il importait de fournir aux pays une impulsion ainsi qu'un appui stratégique et concret pour l'élaboration de leurs propres législations, institutions et initiatives en matière de GIZC. Un intervenant a déclaré qu'il existait un signe d'une approche intégrée de la GIZC, citant les initiatives prises par l'UE dans cet esprit.
55. Un point focal a émis de sérieuses réserves sur la portée pratique du projet de protocole en son état actuel. Il représentait assurément un objectif à atteindre en théorie, mais il était à la fois trop ambitieux, trop absolu et trop rigide. En tout cas, pour que son gouvernement le ratifie, comme il avait pu le constater lors de consultations avec des ministères de son pays, il conviendrait d'introduire une plus grande flexibilité dans le libellé et d'entreprendre une évaluation de ses incidences possibles avant que le projet soit soumis aux Parties contractantes. Bien que cet avis n'ait pas été partagé par d'autres intervenants, il est apparu qu'il fallait dûment prendre en compte une préoccupation générale si l'on voulait rallier une large adhésion au protocole. Cela dit, les ministères devraient être convaincus de la justification économique de mesures contraignantes de conservation et de gestion. Dans les pays où le tourisme était un facteur déterminant pour l'économie, c'était une question de survie. Selon l'opinion d'un autre participant, un protocole devait se limiter aux questions politiques et stratégiques, sans intervenir dans celles de gestion. Le projet a été qualifié par un participant de texte « hybride » mêlant principes, explications et lignes directrices. Il conviendrait d'y insister davantage sur les liens réciproques avec d'autres initiatives, notamment avec les textes pertinents de l'Union européenne, plutôt que de se contenter d'énumérer ce qu'il fallait faire ou ne pas faire.
56. Parmi les propositions d'amélioration avancées, l'on a mentionné la nécessité de mettre davantage l'accent sur les études d'impact sur l'environnement, en particulier les évaluations transfrontières, ainsi que sur la coopération régionale plutôt que la coopération internationale. Des doutes ont été émis quant à la nécessité d'adopter des stratégies aux niveaux tant régional que national (articles 15 et 16) : une stratégie régionale assortie de plans d'action nationaux serait assurément plus appropriée. Un point focal a souligné l'importance qu'il y aurait à fournir des mécanismes économiques et financiers pour permettre aux pays de la rive Sud de répondre aux normes ambitieuses assignées dans le projet de protocole. Il a également sollicité des éclaircissements au sujet de l'article 14 qui ne faisait aucune mention des organes de gestion, comme les agences de conservation. Il se demandait aussi quelle position serait adoptée dans le protocole quant à la propriété des terres récupérées sur la mer.
57. M. Mifsud s'est félicité des réactions favorables qu'il avait constatées de la part des participants. Les menaces croissantes qui pesaient sur l'environnement de la Méditerranée et, partant, l'importance de la GIZC, exigeaient indéniablement que des mesures soient prises, et le projet de protocole était une réponse valable pour relever un tel défi.

58. M. Trumbic a estimé que les débats avaient été des plus en plus encourageants et qu'un certain nombre de propositions judicieuses avaient été avancées et dûment consignées. En réponse à l'observation sur le caractère « hybride » du texte, il a rappelé que telle avait été l'intention des Parties contractantes quand elles avaient demandé une version intermédiaire du protocole. Il a interprété le débat qui venait d'avoir lieu comme une invite à aller de l'avant dans le projet de protocole, sous réserve, bien entendu, d'une mise au point plus fine du texte. Il a donné aux participants l'assurance qu'une évaluation des incidences du projet de protocole serait sollicitée des pays acceptant de se porter volontaires pour contribuer à un tel exercice et il a relevé que la Croatie se proposait d'y participer. Il a fait observer que le protocole avait précisément pour objet de prévenir des situations où les gouvernements étaient contraints de prendre des mesures d'urgence pour remédier à un développement effréné des zones côtières, ce qui justifiait la nécessité de dispositions opérationnelles fortes et contraignantes, même s'il comprenait la position des pays réclamant une plus grande souplesse.

Stratégie de gestion intégrée des zones côtières

59. M. Trumbic, présentant le document UNEP(DEC) MED WG.276/3/3, a tenu à préciser d'emblée qu'il ne s'agissait pas de la stratégie mentionnée dans le projet de protocole. La stratégie de GIZC du PAM avait pour but de fournir au CAR/PAP et aux autres composantes du PAM concourant à la mise en œuvre de la GIZC dans la région une approche plus structurée dans leurs travaux. Il a rappelé que c'étaient les Parties contractantes, à leur réunion de 2003, qui avaient demandé au Secrétariat (CAR/PAP) d'élaborer une telle stratégie. En outre, le présent document, qui n'était tout au plus qu'une esquisse de la stratégie proposée, se fondait sur les orientations fournies par une réunion d'experts qui s'était tenue à Split en mars 2005. M. Trumbic a passé en revue les principaux éléments de la stratégie proposée, en insistant sur sa finalité, sa « vision » et ses objectifs stratégiques.

60. Lors du débat qui a suivi, de nombreux points focaux ont loué l'agencement clair et la bonne organisation interne du document présenté. Cependant, la principale question qui se posait concernant les relations entre cette stratégie, la SMDD et la stratégie de GIZC prévue dans le projet de protocole. A l'issue d'un échange de vues, M. Hoballah a précisé que la stratégie proposée était un document de travail du PAM destiné à guider les travaux du CAR/PAP et des autres composantes du PAM collaborant pour promouvoir la GIZC dans la région, et qu'il serait révisé une fois que la stratégie méditerranéenne prévue dans le projet de protocole aurait été adoptée et ensuite annexée à la SMDD. Le document dont était présentement saisie la réunion constituait donc un plan d'action stratégique opérationnel provisoire. Des documents similaires devraient être préparés par d'autres Centres.

Point 5 de l'ordre du jour: Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'Environnement (CAR/TDE)

61. M. S. Illuminato, Directeur du CAR/TDE, a retracé l'arrière plan du rapport d'avancement pour la période 2004-2005 et les recommandations proposées pour la période 2005-2006 (document (UNEP(DEC)/MED WG.276/4/1), en rappelant les recommandations de la Treizième réunion des Parties contractantes concernant le CAR/TDE et en fournissant les renseignements sur son statut et sa structure actuelle. Il convenait de noter que, en sa qualité de Directeur, il n'était en fonction que depuis août 2004 et que la mise en œuvre de certaines des activités prévues avait été, de ce fait, quelque peu retardés, mais que la structure était désormais pleinement opérationnelle.

62. M. G.L. Borzelli, spécialiste de télédétection au CAR/TDE, a présenté le rapport d'avancement pour la période 2004-2005 (document UNEP(DEC)/MED WG. 276/4/1), en appelant l'attention sur le fait que la Treizième réunion des Parties contractantes, tout

- en recommandant le recentrage des activités du CAR/TDE sur l'information et la communication (IC), avait admis que le recentrage devrait intervenir progressivement. Le rapport d'activité pour 2004-2005 reflétait bien ce processus de transition progressive : d'un côté, le CAR/TDE avait poursuivi ses activités en cours, de l'autre il avait exploré les besoins des utilisateurs et les demandes de données qui se faisaient jour en Méditerranée tout en fournissant aux utilisateurs méditerranéens et aux composantes du PAM des données améliorées et en facilitant le partage et l'échange d'informations.
63. Lors du débat qui s'est engagé, les participants ont accueilli favorablement les mesures précises pour réactiver le Centre et l'asseoir sur des bases solides, et ils ont relevé avec satisfaction qu'il était désormais pleinement opérationnel.
64. La question de la clarification du mandat du CAR/TDE et du recentrage de ses activités sur l'information et la communication (IC) a suscité un certain nombre d'observations. La télédétection de l'environnement, bien que jugée utile – son utilisation pour l'élaboration d'indicateurs et pour les PAC a été citée comme exemple - était, pour l'essentiel, un outil ou une technique et, en outre, était devenue très largement accessible à tous les niveaux – national, régional et international – et auprès de nombreux autres prestataires. Si quelques intervenants ont déclaré qu'elle devait rester parmi les outils du CAR/TDE, la plupart ont estimé que l'évolution vers les activités d'information et communication était tout à fait indiquée dans le contexte régional et mondial actuel, la télédétection servant alors à appuyer la fonction du Centre désormais élargie au partage de l'information-communication. Au plan conceptuel, cette évolution était à rattacher à l'impératif d'interopérabilité et à l'émergence d'un dialogue planétaire via l'information.
65. Plusieurs orateurs ont mis en exergue le vaste champ d'application qui, dans le Bassin méditerranéen, s'offrait aux outils d'information et communication du Centre, télédétection y comprise. Dans le même temps, ils ont fait observer que la capacité de télédétection variait grandement d'un pays à l'autre et qu'il conviendrait de mettre à disposition et répartir équitablement les outils dans l'ensemble de la région.
66. Plusieurs intervenants ont insisté sur la dimension régionale décisive du CAR/TDE et sur les potentialités de sa fonction « mise en réseau » dans ce contexte. Il pouvait, par exemple, accueillir une base de données régionale dynamique. Comme réseau de services, il pouvait centraliser et faciliter l'échange d'informations sur des questions sectorielles particulières intéressant la Méditerranée, comme la désertification. Ces informations seraient d'une grande utilité non seulement pour les institutions et les particuliers, mais aussi pour les décideurs et, en particulier, d'autres composantes du PAM. A cet égard, l'importance du partage de l'information entre les CAR a été soulignée.
67. Notant le travail précieux accompli par le CAR/TDE pour le site web du PAM, un Point focal a fait observer qu'il y avait encore lieu de le rendre plus convivial. C'était la question de la visibilité du PAM qui était en jeu, un point d'une particulière importance en cette année qui marquait son trentième anniversaire. Un autre intervenant, convenant qu'un site web devait être interactif et attractif, a demandé davantage d'informations sur le nombre de visites au site.
68. M. Illuminato a rappelé qu'en prenant ses fonctions il avait été confronté à une situation quelque peu déconcertante, et que même encore aujourd'hui le mandat du Centre restait à clarifier. Mais ce qu'on ne pouvait toutefois contester, c'était qu'avaient été approuvés le recentrage du Centre sur l'information et la communication et l'impératif d'un meilleur échange de l'information et d'une coopération renforcée avec les autres CAR. Le Directeur du Centre s'est félicité des réactions favorables aux réalisations du CAR/TDE pendant l'exercice précédent, et il a souligné à nouveau que presque toutes

les activités programmées avaient été menées à bien ou le seraient d'ici à octobre ou novembre 2005. Il était tout à fait conscient de l'importance des outils de télédétection et de la nécessité de coopérer avec tous les partenaires, en particulier les centres nationaux, afin d'améliorer la livraison de données. De même, il était sensible aux observations faites à propos du site web du PAM, ajoutant qu'une approche dynamique avait été adoptée pour sa création, et qu'il était dorénavant facilement adaptable dans toutes les langues.

Présentation du projet de rapport d'évaluation

69. Présentant le projet de rapport d'évaluation, M. R. Pryjomko (consultant) a analysé les informations figurant dans le document UNEP(DEC)/MED WG.276/4/2. Détaillant l'ample processus d'évaluation du Centre, il a souligné que l'appréhension du contexte au sein duquel opérait le Centre était au cœur d'une bonne évaluation. Les principaux enseignements à retirer de l'évaluation étaient que, si le Centre avait entrepris de nombreuses activités, son efficacité avait été entravée par plusieurs facteurs fondamentaux, et en particulier par des problèmes liés à son mandat originel. Ainsi était-il devenu manifeste, comme les Parties contractantes l'avaient reconnu à Catane, que le Centre devait opérer sa reconversion pour axer son action sur l'information et la communication. Le processus de reconversion, fondé sur un nouveau mandat et exposé de mission, devrait reposer sur une analyse détaillée des besoins des utilisateurs des services proposés par le Centre et il exigerait un niveau élevé d'approbation politique, des partenariats et une conception judicieuse du processus de transformation et du système à mettre en place.
70. Lors de la discussion du projet d'évaluation, tous les orateurs ont loué la présentation du document et les idées mises en avant quant à l'avenir du Centre. Il était évident depuis un certain temps que le mandat et les fonctions du Centre devaient être changés et que, compte tenu du niveau élevé de l'appui que continuait à apporter le pays hôte, l'occasion d'un tel changement devait être saisie. D'une manière générale, il s'avérait que le PAM avait grandement besoin de tirer le meilleur parti possible du potentiel de l'IC pour améliorer la diffusion de la grande masse de données en sa possession et pour rehausser son image publique et, plus généralement, la sensibilisation de l'opinion aux questions de l'environnement et du développement durable. Si un gros effort avait, de toute évidence, été consenti pour améliorer l'accessibilité au site web du PAM, il y avait encore beaucoup à faire pour le rendre plus convivial.
71. Plusieurs orateurs ont mis l'accent sur l'importance capitale de l'aptitude à la communication et aux relations publiques pour faire en sorte que les travaux du PAM et de ses composantes aient l'impact voulu. Par conséquent, il serait d'une grande importance de veiller à prendre pleinement en compte les besoins des utilisateurs ciblés. Ces derniers semblaient se répartir en quatre grandes catégories : décideurs, grand public, experts et utilisateurs au sein de la communauté du PAM. Même au cours du processus de transformation du Centre, un gros effort devrait être fait pour rendre disponible l'énorme masse d'informations en possession du PAM et pour améliorer fortement la communication du PAM par la compilation, le traitement et la diffusion des informations.
72. Quelques Points focaux ont noté que, bien que de nombreux pays fussent dotés d'un niveau de capacités relativement élevé, notamment de centres nationaux se spécialisant dans la télédétection de l'environnement, celle-ci demeurerait toujours une technique importante et que, dans ce domaine, certains pays avaient encore besoin de renforcer leurs capacités et de bénéficier d'un aide technique. Si l'on admettait que la télédétection de l'environnement était un outil plutôt qu'un objectif, et qu'à ce titre elle ne pouvait constituer la seule vocation d'un Centre d'activités régionales du PAM, il y avait encore lieu de promouvoir et de diffuser les activités de télédétection de

- l'environnement, la mise en réseau dans le domaine et l'utilisation des informations produites lors des activités du Centre reconverti.
73. Tous les intervenants ont également souligné que la transformation proposée du Centre constituait un changement important, non seulement dans son travail proprement dit, mais aussi dans la culture de l'information et de la communication qui tendait à prévaloir dans la plus grande partie de la structure du PAM. Une entreprise de cette nature réclamerait un niveau élevé de financement et d'engagement politique.
 74. En réponse aux points soulevés lors du débat, M. Mifsud a rappelé que, pour l'heure, il n'existait aucun mécanisme adéquat au sein du PAM pour traiter des questions d'information et de communication, en vue de rehausser la visibilité des activités du PAM. Le fonctionnaire chargé de l'information à l'Unité MED était plutôt versé dans les relations publiques. Le Coordonnateur accueillait donc avec faveur les propositions qui avaient été faites et il a fait part de sa gratitude aux autorités italiennes pour leur détermination à appuyer la réorientation du Centre. Il revenait à la présente réunion de livrer un signal fort de son appui à la proposition en sorte que l'occasion puisse être saisie et approuvée par les Parties contractantes à la fin de l'année. Il allait désormais falloir s'employer plus en détail aux changements prévus, sur la base des besoins exprimés par les pays, y compris la poursuite de l'appui réclamé dans le domaine de la télédétection.
 75. M. Pryjomko a déclaré qu'un certain nombre de questions valables avaient été soulevées au cours du débat. La première était de prendre un engagement ferme de réforme et ensuite, une fois ce pas franchi et la voie bien dégagée, les outils et les procédures se mettraient naturellement leur place. Une autre question concernait la culture organisationnelle. Les réticences au changement pouvaient être dissipées par une déclaration politique appropriée et une conception judicieuse du système, qui était essentielles avant de s'engager dans la mise en place d'un nouveau système d'information.
 76. En réponse à une invitation du Président à spécifier ou non leur accord sur la proposition fondamentale de transformer le CAR/TDE en CAR/IC ou CAR/INFO, les participants ont exprimé leur accord de principe pour que le Centre change d'appellation et qu'il développe ses activités dans le domaine de l'information et de la communication, bien qu'un certain nombre d'entre eux aient fait part de leur désaccord à propos d'un tel changement. Il a été réitéré qu'un changement s'imposait de toute évidence et que, une fois le principe de base convenu, les modalités et le « plan d'exploitation » pourraient être élaborés progressivement, sur la base des paramètres proposés dans l'évaluation. Il incomberait à la réunion des Points focaux du PAM en septembre 2005 et, en dernier ressort, à celle des Parties contractantes en novembre, de décider des détails du mandat et des activités du Centre.
 77. A cet égard, plusieurs intervenants, soulignant l'importance d'une approche pragmatique et, partant, de propositions tangibles, ont laissé entendre que le Centre aurait un délai amplement suffisant, d'ici à la réunion des Points focaux du PAM en septembre, pour bien mettre au point le programme proposé pour les activités.
 78. Entre autres réserves exprimées, l'avis a été émis que la télédétection devrait rester un outil utilisé par le Centre. Il n'existait en Méditerranée aucun centre régional à même de répondre aux besoins du système du PAM en informations obtenues par télédétection.
 79. Des points essentiels restaient à préciser: le mandat du Centre, son budget, le calendrier de ses activités. Les activités du Centre devraient couvrir toutes les parties de la région méditerranéenne et être axées sur le renforcement de la visibilité du PAM et le resserrement de la coopération avec d'autres partenaires, et notamment les

composantes du PAM. Les dispositions devaient être prises pour que tous les pays méditerranéens soient associés dès le départ aux activités du Centre.

80. Un Point focal, appuyé par plusieurs autres intervenants, a demandé au Centre un appui urgent pour conférer davantage de visibilité et de retentissement à la quatorzième réunion des Parties contractantes. En particulier, il conviendrait de tirer le meilleur parti possible du site Internet du PAM et de fournir un appui aux manifestations parallèles relevant du domaine information et communication.
81. M. Illuminato a réitéré que, compte tenu du large accord qui s'était fait sur les conclusions et recommandations du rapport d'évaluation, le Centre avait besoin d'un mandat et d'une mission clairement définis pour aller de l'avant. Le Centre ne pourrait agir sans un appui total. La capacité à utiliser les outils de télédétection avec ceux de l'IC était sous-jacente à ce mandat.

Programme d'activités proposées pour 2006-2007

82. M. Illuminato a présenté le programme proposé pour les activités du Centre en 2006-2007, tel qu'il figurait dans le document UNEP(DEC)/MED WG : 276/4/1, en précisant qu'il s'agissait d'une première esquisse en attendant les discussions sur le rôle futur du Centre.
83. Les participants ont constaté que, pour des raisons manifestes, le programme proposé se limitait à des lignes générales. Mais il restait du temps pour les élaborer et, comme il avait été suggéré, pour les afficher sur le site web pour information et en vue d'un dialogue interactif en temps réel avec les parties prenantes.
84. Plusieurs points ont été soulevés concernant le rôle et les fonctions du Centre, dont découleraient les activités. Des préoccupations ont été exprimées quant à la capacité effective du Centre à répondre aux aspirations légitimes des pays sollicitant ses services. Il s'agirait d'un Centre orienté vers les utilisateurs, au service du système du PAM. Il ne serait pas habilité à intervenir directement mais il agirait comme catalyseur, en optimisant et en diffusant l'information recueillie auprès d'autres centres, y compris la profusion de données et de compétences disponibles dans les autres composantes du PAM et ailleurs. Ce serait le meilleur allié du PAM dans la diffusion de ces données en ayant recours aux technologies de pointe. Il a été souligné que ses activités devaient concorder avec les sept domaines prioritaires identifiés dans la SMDD. Une intégration et une coordination étroites étaient instamment préconisées avec les autres CAR de même qu'avec les centres nationaux. Dans la description des activités, certains termes demandaient à être mieux définis, comme « projets d'information » et « gestion de l'information ». Il a été proposé que les produits ou « *deliverables* » soient clairement spécifiés sur la liste des activités du programme. Le recours à d'autres outils, comme le SIG et Internet, devraient également être bien spécifiés.
85. La représentante/Point focal de l'Italie a confirmé que, bien que financé présentement en majeure partie par l'Italie, le Centre était un centre d'activités régionales du PAM au service des intérêts de tous les pays méditerranéens. Elle est convenue avec d'autres participants que l'on ne pouvait exclure aucune source de financement pour des activités d'information et de communication, de quelque origine qu'elle fût, et que l'information fournie le serait au profit de tous.
86. M. Illuminato a remercié les participants d'avoir donné au Centre la possibilité de suivre les orientations et recommandations de l'évaluation et d'agir selon les grands axes qui se dégagent des débats. La première étape consisterait à mieux identifier les besoins et à présenter un programme d'action détaillé. Le Centre avait pour but principal

d'optimiser les travaux du système du PAM en partageant et en diffusant l'information pour le profit de tous les partenaires.

Point 7 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

87. Le projet de rapport de la réunion a été examiné et adopté par la réunion, avec quelques modifications.
88. S'agissant du projet de recommandations concernant les trois CAR, à l'issue d'un échange de vues, il a été relevé qu'il n'avait pas été ménagé de délai suffisant pour les examiner en détail et que le secrétariat de chaque CAR reprendrait pour les affiner les recommandations proposées afin de rendre compte des débats de la réunion. Les Points focaux ont été invités à soumettre par écrit toutes les propositions d'amendements aux projets de recommandations aux secrétariats respectifs dans les deux semaines à compter de la clôture de la réunion. Les recommandations proposées, telles que remaniées, seraient alors soumises pour adoption à la réunion des Points focaux du PAM en septembre.

Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

89. En conclusion d'une brève discussion sur la tenue des réunions conjointes des Points focaux des trois CAR, M. Hoballah a déclaré qu'il avait été pris note des observations formulées au cours des débats concernant la nécessité de mettre l'accent sur la coordination entre les activités des Centres et que, dans l'avenir, les réunions conjointes devraient commencer par examiner la collaboration entre les Centres plutôt que de reléguer cette question à la fin de leurs travaux. La question a également été soulevée de savoir, compte tenu du nouveau mandat horizontal proposé pour le CAR/TDE, si les futures réunions conjointes devraient se limiter au Plan Bleu et au CAR/PAP.
90. Après l'échange des civilités d'usage, la clôture de la réunion a été prononcée le 15 mai 2005 à 11 h 15.

Annexe I

**BP, ERS, PAP RACs
Joint Focal Points Meeting- Réunion conjointe des Points Focaux**

List of participants - Liste des participants

ALBANIA/ALBANIE

Ms. Alma BAKO
Director
EIA Department

+355 4 224 572
+355 4 270 627
+355 69 22 37094
almabako@yahoo.com

Mr. Romeo ZEGALI
Specialist of Directory of Foreign relation and
Information

+355 4 270 622
+355 4 270 627
+355 69 20 23 417
romezegali@yahoo.it

Ms. Margarita LUTAJ
Specialist of Directory of Prevention
Pollution
Ministry of Environment
27 Rruga e Durrës
Tirana, Albanie

+355 4 27 06 30
+355 4 75.229
m_lutaj@hotmail.com

ALGERIA/ALGÉRIE

M. Mohamed SI YOUCEF
Secrétaire Général

+213 21 43 28 90
+213 21 43 28 91
sdai@environnement-dz.org

Mme Hayet HAROUNE
Assistante de M. Mohamed SI YOUCEF
Secrétaire Général

+213 21 43 28 90
+213 21 43 28 54
+213 71 79 03 09
+213 21 43 28 91
haroune_hayet@yahoo.fr

M. Khaled HARRANE
Directeur Général du Centre National de
Développement des Ressources Biologiques
Ministère de l'Aménagement du Territoire et
de l'Environnement
1, Rue des Quatre Canons
Les Tagarins
16000 Alger, Algérie

+213 21 43 28 90
+213 21 96 59 78
+213 71 79 52 35

BOSNIA-HERZEGOVINA/BOSNIE-HERZÉGOVINE

MR. TARIK KUPUSOVIC
RESEARCHER
HYDRO – ENGINEERING INSTITUTE
MAP OFFICE B&H
STJEPANA TOMICA
171 000 SARAJEVO, BOSNIA AND HERZEGOVINA

+387 33 207 949
+387 61 158 007
tarik.kupusovic@heis.com.ba

CROATIA/CROATIE

Ms. Marijana A. MANČE, Exec. MA
Advisor on International Relations and EU
Cabinet of Minister
Ministry of Environmental Protection, Physical
Planning and Construction
UI. Republike Austrije 20, 10000 Zagreb, Croatia

+385 1 378 2452
+385.1.377 2555
+385 91 371 7101
marijana.mance@mzopu.hr

Prof. Dr. Ivana SVERKO
University of Split
Croatia
✉ Bukovceva 13
Split, Croatia

☎ +385 9 890 79141
🌐 ateliersverko@st.htnet.hr

CYPRUS/CHYPRE

Mr. Nicos GEORGIADES
Director for Environment
✉ Ministry of Agriculture, Natural Resources
and Environment
CY-1100 Nicosia, Cyprus

☎ + 357 22 30 38 83
☎ + 357 22 77 49 45
🌐 ngeorgiades@environment.moa.gov.cy

Mr. Andreas ANTONIOU
✉ Natural Resource Information & Remote
sensing Centre
26 Louki Akrita
1414 Nicosia, Cyprus

☎ +357 22 80 55 35
☎ +357 99 64 45 56
🌐 ekataios@cytanet.com.cy

EGYPT/ÉGYPTE

Ms. Christine ISKANDAR

☎ +202 525 64 52 (7427)
☎ +202 232 02 60
🌐 christineiskandar@yahoo.fr

Mr. Mohamed FAROUK
General Director - Tourism Project

☎ +202 52 56 452 (7320)
☎ +202 52 56 454
☎ +2 010 56 25 212
🌐 m_f_osmann@yahoo.com

Mr. Ahmed MOUSTAFA
Director of Remote Sensing and GIS Unit

☎ +202 52 56 452 Internal: 8315
☎ +202 52 56 454
☎ +2 012 24 14 430
🌐 amossa307@hotmail.com
🌐 amossa307eeaa@yahoo.com

✉ Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
P. O. Box 11728
Maadi – Le Caire, Egypte

EUROPEAN COMMISSION/ COMMISSION EUROPÉENNE

Ms. Anne BURRILL
Deputy Head of Unit, DG Environment -
Enlargement and Neighbouring Countries (DG
ENV-E-3)

☎ +32 2 295 43 88
☎ +32 2 2994123
🌐 anne.burrill@cec.eu.int

Ms. Birgit SNOEREN
DG Environment
DGENVD3 Cohesion policy and
environmental impacts

☎ +32 2 299 40 53
🌐 Birgit.Snoeren@cec.eu.int

✉ European Commission
Office: BU9 05/151
1049 Brussels , Belgium

FRANCE/FRANCE

M. Thierry LAVOUX
Ministère de l'Ecologie et du Développement
Durable
✉ 20, Avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP, France

☎ +33 1 42 19 13 49
☎ +33 1 42 19 25 08
🌐 Thierry.LAVOUX@ecologie.gouv.fr

M. Pierre BOUGEANT
Chargé de Mission Méditerranée
✉ Conservatoire de l'Espace Littoral et des
Rivages Lacustres
36, Quai d'Austerlitz
75013 Paris, France

☎ +33 1 44 06 89 15
☎ +33 1 45 83 60 85
🌐 p.bougeant@conservatoire-du-littoral.fr

GREECE/GRÈCE

Mr. Alex LASCARATOS
Professor
✉ University of Athens
Ocean Physics and Modelling Group
Dept. of Applied Physics
Bldg. PHYS-V, University Campus
15784 Athens, Greece

☎ +302 107 276 839, +302 107 276 933
☎ +302 107 295 281
☎ +216 98 646 430 / +306 932 911 576
🌐 alasc@oc.phys.uoa.gr
🌐 alexlascaratos@yahoo.com

ISRAEL/ISRAËL

Mr. Jacob BAR-LEV
Adv., Executive Assistant to the Director General

☎ +972 2 6553745/6
☎ +972 2 6553752
🌐 kobib@environment.gov.il

Mr. Yari GINOTT
Head of GIS Unit
✉ Ministry of the Environment
5 Kanfei Nesharim St.,
P. O. Box 34033
Jerusalem 95464, Israel

☎ +972 2 6495861
☎ +972 2 6517337
🌐 ginott@environment.gov.il

Ms. Nurit SHTORCH
Deputy Director
✉ Ministry of the Environment
15 A Pal-Youm
Haifa, Israel

☎ +972 2 48632251
☎ +972 2 48632288
🌐 nurits@environment.gov.il

ITALY/ITALIE

Ms. Maria DALLA COSTA
Head of International Relations Unit
✉ A.P.A.T.
Via Vitaliano Brancati 48
00144 Rome, Italy

☎ +39 06 5007.2160
☎ +39 06 5007 2219
🌐 dallacosta@apat.it

Annalidia PANSINI

☎ +39 06 5722 8116
☎ +39 06 5722 8178
🌐 Pansini.annalidia@minambiente.it

Ms Fiamma VALENTINO
✉ Ministero dell'Ambiente e della Tutela del
Territorio
Direzione per la Ricerca Ambientale e lo Sviluppo
Via Cristoforo Colombo, 44
00100 Roma, Italy

☎ +39 06 5722 8164
☎ +39 06 5722 8177
🌐 Valentino.fiamma@minambiente.it

Mr Giuliano FIERRO
Comett Li.Sa.
✉ Associazione per la Formazione Università
Impresa Liguria Sardegna
via P.E. Bensa 1
16124 Genova, Italy

☎ +39 010 209 9528
☎ +39 010 500 794
☎ +39 010247 1474
🌐 leonardo@unige.it
🌐 comett@dipteris.unige.it

✉ Dipteris Universita Genova
Corso Europa 26
16132, Italy

LEBANON/LIBAN

Mr. Mohamad KHAWLIE
Director
✉ Lebanese Remote Sensing Center
PO Box 11-8281
Code 1107 2260 Beirut, Lebanon

☎ +961.4.409845 or 6
☎ +961.4.409847
🌐 mkhawlie@cnsr.edu.lb

Mr Khalil ZEIN
Geologist
Service of Conservation and Nature
✉ Ministry of Environment
Lazarieh bldg, P.O Box 11-2727
Beirut, Lebanon

☎ + 961 1 976555 ext.: 455
☎ + 961 1 976532
🌐 khalil@moe.gov.lb

MALTA/MALTE

Mrs Michelle BORG
✉ Malta Environment & Planning Authority
St. Francis Ravelin
Floriana, Malta

☎ +356 2290 0000
☎ +356 2290 2295
🌐 Michelle.Borg@mepa.org.mt

MOROCCO/MAROC

M. Mourad AMIL
Chef de Division de l'Observatoire National de
l'Environnement

☎ +212 37 68 10 01
☎ +212 37 77 08 75
☎ +212 65 19 54 76
🌐 mouradamil@yahoo.fr

Mme Khadija GARDI
Administrateur à la Direction de la Surveillance
et de la Prévention des Risques
✉ Ministère de l'Aménagement du Territoire, de
l'Eau et de l'Environnement
36, avenue Al Abtal, Agdal
10100 Rabat, Maroc

☎ (M. Chalabi, chef de Division DGEMN) :
+212 37 68 10 16
☎ +212 37 77 26 58
☎ +212 61 87 44 15
🌐 g_khadija@yahoo.fr

Mme Amal LAYACHI
Division des Projets

☎ +212 37 71 54 48/98
☎ +212 37 71 14 35
🌐 layachi@crtg.gov.ma

M. Mohamed MERDAS
Division des Projets

☎ +212 37 71 54 48/98
☎ +212 37 71 14 35

☒ Centre Royal de Télédétection Spatiale
Secteur 21, angle avenue Assanaoubar et
avenue Allal El Fassi
Hay Riad Rabat, Maroc

🌐 merdas@crt.s.gov.ma

SERBIA-MONTENEGRO/SERBIE-MONTÉNÉGR0

Ms. Aleksandra IVANOVIC

☎ +381 86 452 709, 453 024

☎ + 381 86 452 685

🌐 jpmcdg@cg.yu

Ms. Jelena KNEŽEVIĆ

☒ Ministry of Environmental Protection and
Physical Planning
Government of the Republic of Montenegro
Javno preduzece za upravljanje morskim dobrom
Crne Gore
Public Enterprize for coastal zone managment
ul. Popa Jola Zeca bb, 85310 Budva,
Serbia-Montenegro

☎ +381 86 452 709, 453 024

☎ + 381 86 452 685

🌐 jelenak@mn.yu

SLOVENIA/SLOVĚNIE

Mr Mitja BRICELJ

Undersecretary
☒ Ministry for Environment and Physical Planning
48 Dunajska
SI-1000 Ljubljana, Slovenia

☎ +381 86 452 709, 453 024

☎ + 381 86 452 685

🌐 mitja.bricelj@gov.si

SPAIN/ESPAGNE

Mr. Antonio AROZARENA VILLAR
Assistant Manager
☒ National Geographic Institute
Madrid, Spain

☎ +34 91 597 95 75

☎ +34 91 597 97 70

🌐 aarozarena@mfom.es

SYRIA/SYRIE

Mr. Imad HASSOUN

Deputy Minister
☒ Ministry of Local Administration and
Environment
Mazraa, Esog. Mosgue Joud
Janmad Str.
P.O. Box 3773
Damascus, Syrie

☎ +963 11 3316 104

☎ +963 11 3316 104

🌐 imadh@gmx.net

🌐 imadhassoun51@yahoo.uk

Ms. Reem ABED RABBOH

Director
☒ Water Safety Directorate
P.O. Box 3773
Damascus
Syrie

☎ +963 11 44 610 76

☎ +963 11 93 30 48 03

☎ +963 11 44 610 79

🌐 env-water@mail.sy

Ms. Safaa NAFAA

CGEA - International Relations Department
☒ Ministry of Local Administration and
Environment
P.O. Box 3773
Damascus
Syrie

☎ +963 11 239 63 77

☎ +963 11 446 10 79

🌐 Env-min@net.Sy

TUNISIA/TUNISIE

M. Dhibi SALAH
☒ Centre National de Télédétection
Route de la Masa
1080 Tunis Cedex
BP 200, Tunisie

☎ +216 71 761 333
☎ +216 71 760 890
🌐 cnt.dg@cnt.nat

TURKEY/TURQUIE

Ms. Sibel Mine GUCVER

☎ +90 312 287 99 63/24 04
☎ +90 312 285 58 75
🌐 smgucver@yahoo.com

Ms Sevgim Deniz SELİMOĞLU

☎ +90 312 285 60 39
☎ +90 312 2852910
🌐 dselimoglu@cevreorman.gov.tr

Ms. Gülsun YEŞİLHÜYÜK
☒ Ministry of Environment and Forestry
Foreign Affairs Department
Eskizehir Yolu 8km.
06100 Ankara, Turquie

☎ +90 312 285 60 39
☎ +90 312 285 29 10
🌐 yesilhuyuk@yahoo.com

WORLD BANK/BANQUE MONDIALE

Mr Anders ALM
Senior Environmental Specialist
☒ MNSRE, Room H8-127
The World Bank
1818 H Street, NW
Washington D.C., USA

☎ +202-458-0171
☎ +202-477-1609
🌐 aalm@worldbank.org

NON GOVERNEMENTAL ORGANISATION (NGO) ORGANISATION NON GOVERNEMENTALE (ONG)

Mr. Paolo GUGLIELMI
Director
☒ WWF Mediterranean Programme Office
(MEDPO),
Rome (IT)
Main Office
Via Po 25/c 00198 Rome, Italy

☎ +39 06 844 97227
☎ +39 06 841 3866
🌐 pguglielmi@wwfmedpo.org

REGIONAL MARITIME POLLUTION EMERGENCY / RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA

Mr Darko DOMOVIC
Senior Programme Officer (OPRC)
☒ Manoel Island
Gzira GZR 03, Malta

☎ + 356 2133 7296/7/8
☎ + 356 2133 9951
Telex: 164 UNROCC MW.
🌐 ddomovic@rempec.org

OBSERVER-OBSERVATEUR

Mr Frank FELL
Expert
☒ Informus
Gustav-Meyer-Allee 25- Gebaude12, Germany

☎ +49 30 46307303
☎ +49 30 46307305
🌐 fell@informus.de

Mr Humberto Da CRUZ
Docteur en Sciences Politiques et Sociologie
☒ Universidad Complutense de Madrid
C/ Ribadavia 12, 10°, 28029 Madrid, Spain

☎ +34 91 323 34 40
🌐 hdacruz@ecodesarrollo.org

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME / MEDITERRANEAN ACTION PLAN (UNEP/MAP)
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT / PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE
(PNUE/PAM)**

Mr. Paul MIFSUD
Coordinator

+302 10 72 73 123
paul.mifsud@unepmap.gr

Mr. Arab HOBALLAH
Deputy Coordinator

+302 10 7273126
hoballah@unepmap.gr

Ms. Tatjana HEMA
Programme Officer

+30 210 7273 115
thema@unepmap.gr

Ms. Irène CAVOURA
Programme Assistant

+30 210 727 3117
rcavoura@unepmap.gr

☒ United Nations Environment Programme -Mediterranean Action Plan – (UNEP-MAP)
48, Vas. Konstantinou
P.O. Box 18109
11635 Athens, Greece

+30 210 72 73 100
+(30 2)10 72 53 196/197
<http://www.unepmap.org>

**PRIORITY ACTIONS PROGRAMME / REGIONAL ACTIVITY CENTRE (PAP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES / PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)**

Mr. Ivica TRUMBIC
Director

ivica.trumbic@ppa.htnet.hr

Mr. Marco PREM
Deputy Director

marko.prem@ppa.hetnet.hr

Ms. Zeljka SKARICIC
Project Officer

zeljka.skaricic@ppa.htnet.hr

Mr. Neven STIPICA
Project Officer

Neven.Stipica@ppa.htnet.hr

☒ Priority Actions Programme, Regional Activity Centre (PAP/RAC)
Kraj. sv. Ivana 11
21000 Split
Croatia

+385 21 340 476
+385 21 340 490

ENVIRONMENT REMOTE SENSING / REGIONAL ACTIVITY CENTRE (ERS/RAC)
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)





Mr. Sergio ILLUMINATO  director@ers-rac
Director general

Mr. Gian Luca BORZELLI
Remote Sensing Office

Ms. Teresa BORELLI  rsoffice@ers-rac.org
Remote sensing office

Ms. Maria TVERITINA  rsoffice@ers-rac.org
Capacity Building

Mr. Roman PRYJOMKO  romanpry@libero.it
Advisor/Governance reform

✉ Environment Remote Sensing, Regional Activity Centre (ERS/RAC)
Via F. Pecoraino, Z.I. Brancaccio c/o ASI - 90124 Palermo
Via Cagliari, 40 - 00198, Rome,
Italy
 +39 06 85305147
 +39 06 8542475
 +39 335 1806311
 info@ers-rac.org

BLUE PLAN / REGIONAL ACTIVITY CENTRE (BP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES / PLAN BLEU (CAR/PB)

M. Guillaume BENOIT  gbenoit@planbleu.org
Directeur

M. Loïc FIQUET  lfiquet@planbleu.org
Directeur administratif et financier

M. Jean-Pierre GIRAUD  jpgiraud@planbleu.org
Chargé de mission « Statistiques et Indicateurs »

M. Stéphane QUÉFELEC  squefelec@planbleu.org
Economiste

M. Mohammed BENEMBAREK  mbenembarek@planbleu.org
Expert FAO

M. Mohamed BLINDA  mblinda@planbleu.org
Chargé de mission

Mme Elisabeth COUDERT  ecoudert@planbleu.org
Chargée de mission

M. Patrice MIRAN  pmiran@planbleu.org
Chargé de mission

M. Luc DASSONVILLE  ldassonville@planbleu.org
Chef de projet

✉ Centre d'Activités Régionales Plan Bleu (CAR/PB)
15, rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne
France

☎ +33 4 92 38 71 30
☎ +33 4 92 38 71 31
🌐 planbleu@planbleu.org
<http://www.planbleu.org>

Annexe II- Ordre du Jour de la réunion			
Jeudi 12 Mai 2005	Vendredi 13 Mai 2005	Samedi 14 Mai 2005	Dimanche 15 Mai 2005
<p>09h00-09h30 Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion par le Coordinateur du PAM, le Directeur du CAR/PAP, du CAR/TDE, et du CAR/PB</p> <p>Point 2 de l'ordre du jour Adoption de l'ordre du jour et déroulement des travaux</p>	<p>09h00-09h30 Point 4 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion par le Directeur du CAR/PAP</p>	<p>09h00-09h30 Point 5 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion par le Directeur du CAR/TDE</p>	<p>09h00-11h00 Point 6 de l'ordre du jour Voies et moyens pour le renforcement de la coopération et des activités communes des CARs</p> <p>Présentation par le Coordinateur du PAM et par les trois Directeurs des CARs</p> <p>Point 6 de l'ordre du jour Discussion</p>
<p>09h30-10h30 Point 3 de l'ordre du jour Présentation du rapport d'activité du CAR/PB pour le Biennium 2004-2005 et des principaux résultats du Rapport Environnement et Développement</p>	<p>09h30-10h00 Point 4 de l'ordre du jour Présentation du rapport d'activité du CAR/PAP pour le Biennium 2004-2005</p>	<p>09h30-10h00 Point 5 de l'ordre du jour Présentation du rapport d'activité du CAR/TDE pour le Biennium 2004-2005</p>	
<p>10h30-11h00 Point 3 de l'ordre du jour Discussion</p>	<p>10h00-11h00 Agenda Item 4 Discussion</p>	<p>10h00-11h00 Point 5 de l'ordre du jour Discussion</p>	
11h00 – 11h30 Pause café	11h00 – 11h30 Pause café	11h00 – 11h30 Pause café	11h00 – 11h30 Pause café
<p>11h30-12h15 Point 3 de l'ordre du jour Evolution des activités du CAR/PB à moyen terme suite au Rapport Environnement et Développement.</p>	<p>11h30-12h00 Point 4 de l'ordre du jour Programme du Biennium 2006-2007</p>	<p>11h30-12h00 Point 5 de l'ordre du jour Présentation du Projet de Rapport d'Evaluation</p>	<p>11h30-13h00 Point 7 de l'ordre du jour Adoption du rapport de la réunion</p> <p>Point 8 de l'ordre du jour Clôture de la réunion</p>
<p>12h15-13h00 Point 3 de l'ordre du jour Discussion</p>	<p>12h00-13h00 Point 4 de l'ordre du jour Discussion</p>	<p>12h00-13h00 Point 5 de l'ordre du jour Discussion</p>	
13h00 – 14h30 Pause déjeuner	13h00 – 14h30 Pause déjeuner	13h00 – 14h30 Pause déjeuner	
<p>14h30-15h30 Point 3 de l'ordre du jour Programme du Biennium 2006-2007 Présentation générale et activités sur les thèmes prioritaires</p>	<p>14h30-15h00 Point 4 de l'ordre du jour Présentation du Projet de Protocole sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières</p>	<p>14h30-15h00 Point 5 de l'ordre du jour Programme du Biennium 2006-2007</p>	
<p>15h30-16h30 Point 3 de l'ordre du jour Discussion</p>	<p>15h00-16h30 Point 4 de l'ordre du jour Discussion</p>	<p>15h00-16h30 Point 5 de l'ordre du jour Discussion</p>	
16h30 – 16h45 Pause café	16h30 – 16h45 Pause café	16h30 – 16h45 Pause café	
<p>16h45-17h45 Point 3 de l'ordre du jour Programmes d'Aménagement Côtiers et indicateurs de développement durable Discussion</p>	<p>16h45-17h00 Point 4 de l'ordre du jour Présentation de la Stratégie pour la Gestion Intégrée des Zones Côtières</p> <p>17h00-18h00 Point 4 de l'ordre du jour Discussion</p>	<p>16h45-17h00 Point 5 de l'ordre du jour Présentation de la Stratégie sur le besoin et l'utilisation de l'information</p> <p>17h00-18h00 Point 5 de l'ordre du jour Discussion</p>	
<p>17h45-18h30 Point 3 de l'ordre du jour Valorisation, diffusion, communication du Rapport Environnement et Développement Discussion</p>	<p>18h00-18h30 Agenda Item 4 Programme d'Aménagement Côtier (PAC) : les solutions communes</p>	<p>18h00-18h30 Point 5 de l'ordre du jour Le Système d'Information du PAM : commun</p>	

Annexe III

CENTRE D'ACTIVITE REGIONALE DU PLAN BLEU PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS DE PROGRAMME D'ACTIVITE POUR LE BIENNUM 2006-2007

I RECOMMANDATIONS

A/ INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT

1. Prospective de l'environnement et du développement. Stratégies, politiques, indicateurs et statistiques.

Questions et enjeux

Des changements très rapides caractérisent la région méditerranéenne : mondialisation et libéralisation des échanges commerciaux, évolution des modes de consommation et de production, croissance démographique au Sud et à l'Est, développement accéléré du tourisme et des transports terrestres, maritimes et aériens, mutations agricoles et rurales, urbanisation, étalement urbain et littoralisation, consommation croissante d'eau et d'énergie, explosion de la production de déchets.

Ces changements ont de lourdes conséquences sur l'environnement et les sociétés méditerranéennes. Sont notamment affectés les sols (avec la désertification et la perte de terres par artificialisation), les ressources en eau, l'environnement urbain (qualité de l'air, congestion), le littoral, les paysages et la biodiversité. Les coûts de dégradation sont élevés et la vulnérabilité aux risques naturels qui caractérisent l'écorégion sont croissants. Compte tenu des spécificités de la région méditerranéenne, une grande partie des pressions tend à se cumuler sur le littoral.

Une meilleure intégration des préoccupations environnementales dans l'ensemble des politiques économiques et de coopération ainsi que la promotion d'approches de développement intégré dans les espaces ruraux, les villes et les régions côtières sont nécessaires pour maîtriser les impacts sociaux et environnementaux liés aux changements en cours.

Il s'agit notamment de mieux faire prendre conscience des risques (coûts de l'inaction) et des progrès possibles (scénarios alternatifs), de s'accorder sur des priorités d'action et des objectifs concrets et réalistes, de mettre en place des instruments appropriés pour les atteindre et de mesurer dans la durée les progrès réalisés. Ceci suppose de disposer de statistiques fiables et comparables, d'études prospectives de l'environnement et du développement et d'adopter des stratégies accompagnées d'indicateurs appropriés.

Réponses

Le CAR/PB élabore depuis des années des analyses prospectives. Le nouveau Rapport sur l'Environnement et le Développement (RED), centré sur six grandes problématiques (eau, énergie, transports, développement urbain, espace rural, littoral) dresse un nouvel état des évolutions récentes et de la situation actuelle, alerte sur les risques d'impacts des évolutions tendancielles (horizon 2025) et explore des alternatives possibles en s'appuyant sur des études de cas et analyses d'experts. Il peut contribuer ainsi au renforcement de la conscience méditerranéenne et inviter à l'action.

Suite aux Sommets mondiaux sur le développement durable de Rio et de Johannesburg, la Méditerranée s'est engagée dans l'élaboration de stratégies et la sélection d'indicateurs de

développement durable. Des jeux d'indicateurs ont été adoptés au niveau régional et dans plusieurs pays. Un jeu limité d'indicateurs prioritaires a été proposé pour le suivi de la Stratégie méditerranéenne élaborée par la CMDD avec l'appui du CAR/PB laquelle propose des orientations et objectifs pour 7 domaines essentiels d'action (eau, énergie, transport, tourisme, mer et littoral, villes, monde rural) et pour sa mise en œuvre.

Quelques pays ont commencé à élaborer et adopter des stratégies nationales de développement durable, également dotées de jeux d'indicateurs, et mis en place des dispositifs institutionnels pour renforcer l'intégration de l'environnement et de la durabilité dans les différents ministères sectoriels. Les ONG méditerranéennes jouent maintenant un rôle beaucoup plus actif pour interpeller les décideurs sur les questions d'intégration de l'environnement et du développement.

Dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, une action de renforcement des capacités des Offices nationaux de statistiques dans le domaine des statistiques environnementales a été engagée. Le programme euro-méditerranéen SMAP dédié à l'environnement a été récemment réorienté pour lui donner une direction plus stratégique. La Banque mondiale/METAP a réalisé une première évaluation des coûts de dégradation de l'environnement dans plusieurs pays, renforçant la prise de conscience sur la gravité des problèmes et sur la nécessité d'une réorientation des politiques.

Lacunes

Si les méditerranéens, dont un nombre croissant de décideurs et d'entreprises, sont aujourd'hui plus conscients des risques des tendances actuelles et des bénéfices possibles de l'intégration environnement/développement, la majorité des décideurs et des acteurs économiques restent encore trop cantonnés dans des approches traditionnelles.

L'environnement reste encore considéré comme un « secteur » au lieu d'une préoccupation fondamentale à intégrer dans l'ensemble des politiques économiques. La difficulté de passer d'approches correctives à des approches d'anticipation et d'intégration demeure, tant au niveau de la coopération euro-méditerranéenne que dans les pays. Ainsi par exemple, l'étude d'impact de la zone euro-méditerranéenne de libre échange n'a été entreprise que tardivement alors que les conséquences peuvent être importantes.

Le manque d'impulsions politiques de haut niveau et de mécanismes interministériels pour le développement durable et la relative faiblesse des administrations en charge de l'environnement y contribuent. L'insuffisance d'évaluations des politiques en termes de développement durable et le manque de données, notamment sur les coûts des dégradations et les bénéfices de l'intégration, ne facilitent pas la prise de conscience. Les cursus de formations (économistes, ingénieurs,..) n'évoluent pas assez rapidement pour sortir d'approches trop théoriques ou technicistes et pour promouvoir une compréhension et des approches plus intégrées.

Dans ce contexte général, il serait utile que le CAR/Plan Bleu assure une meilleure valorisation et diffusion de ses travaux. Une présence plus active du Centre auprès des pays semble souhaitable dans le contexte de l'après rapport et de l'élaboration en cours de stratégies nationales. Elle permettrait de toucher un public élargi alors que les activités menées ces dernières années (mobilisation d'experts régionaux, réunions régionales d'experts nationaux, études et synthèses par l'équipe du Centre) n'ont permis de mobiliser qu'un nombre limité de personnes de chaque pays.

L'objectif devrait consister à informer et à faire partager davantage la réflexion prospective sur l'environnement et le développement tout en invitant et en aidant les pays à décliner les réflexions régionales en tenant compte des différents contextes nationaux. Il s'agit notamment de mieux faire partager les préoccupations environnementales et de durabilité par les différents décideurs sectoriels des pays et d'aider les ministères de l'environnement à renforcer leur rôle de suivi et d'évaluation. Il s'agit aussi d'assurer de concert un suivi des indicateurs de la Stratégie

méditerranéenne de développement durable et, le cas échéant, d'aider au renforcement des capacités pour l'établissement de jeux d'indicateurs pour les stratégies nationales. Des missions d'appui/formations sur place du CAR/PB et la mobilisation d'experts nationaux auprès des ministères de l'environnement sont à prévoir.

La prochaine parution du RED donne une occasion de progresser en lisibilité et en visibilité. Des produits dérivés devront être élaborés pour élargir la diffusion et atteindre les différents publics cibles. Pour démultiplier l'information, des contacts avec la presse seront aussi nécessaires. Des demandes de traduction vers d'autres langues que le français et l'anglais ont été exprimées. Un renforcement des synergies avec le programme euro-méditerranéen SMAP 3 (qui vise notamment le renforcement de l'intégration de l'environnement et du développement) et des coopérations avec les autres institutions régionales, notamment le METAP paraît souhaitable.

Concernant les statistiques et malgré les progrès réalisés, des données très importantes pour le développement durable ne sont pas documentées. Les efforts en direction des offices nationaux de statistiques gagneraient à être poursuivis en visant une meilleure prise en compte des aspects environnementaux et territoriaux dans les statistiques économiques et sectorielles (énergie, transports, tourisme, agriculture). Pour combler les lacunes qui demeurent, des efforts sont nécessaires au niveau des politiques d'environnement en matière de stations de mesure et de recueil de données qualitatives et d'experts.

2. Financement et coopération pour le développement durable

Questions et enjeux

La mise en œuvre de processus de développement durable nécessite des dispositifs appropriés de financement et de coopération pour responsabiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs.

Réponses

Un travail d'analyse novateur a été initié sur ce thème dans le cadre de la CMDD avec l'appui du CAR/PB. Il a notamment permis de dresser un état des lieux des financements internationaux et de montrer l'insuffisance d'adéquation entre les mécanismes actuels de financement et de coopération et les enjeux de développement durable. Des pays (Algérie) ont initié à haut niveau (ministères des finances) une réflexion spécifique sur la question du financement du développement durable

Lacunes

Le rapport régional et la note de synthèse établis par le CAR/PB ont montré les principales lacunes qui demeurent tant dans les systèmes de financement et de coopération internationale que dans les mécanismes de financement internes. Elles devraient interpeller les décideurs économiques et bailleurs de fonds qui gagneraient à faire évoluer leurs stratégies et méthodes.

Le thème couvert, extrêmement vaste, a été abordé de façon macroéconomique. Il nécessiterait des approfondissements méso et microéconomiques qui gagneront à être développés problématique par problématique. Il est donc proposé de poursuivre la réflexion sur ces questions dans les différentes activités thématiques tout en s'attachant à documenter les indicateurs transversaux les plus importants, par exemple l'évolution des flux financiers internationaux et de leur contribution aux priorités de développement durable identifiées au niveau régional.

3. Gestion durable de l'eau et de l'énergie

Questions et enjeux

La demande en eau (pertes et utilisations) a doublé en 1 siècle et augmenté de plus de 60% au cours des 25 dernières années. Celle en énergie a plus que doublé depuis 30 ans.

Les tendances actuelles sont non durables. Dans de nombreuses régions, les prélèvements actuels en eau atteignent ou dépassent déjà les disponibilités avec, pour conséquences, une dégradation des zones humides, un amenuisement des ressources, la salinisation des nappes côtières et des risques croissants de pénuries et de conflits. La consommation d'énergie dépend très largement des sources d'énergie fossile et la dépendance énergétique de la région devrait augmenter considérablement dans le scénario tendanciel. La contribution de la Méditerranée au total mondial des émissions de gaz à effet de serre pourrait passer de 7 à 9%.

Compte tenu de l'ampleur actuelle des gaspillages en eau et en énergie, la principale voie de progrès réside dans la réduction des pertes et des mauvaises utilisations. Elle supposerait le passage de politiques d'offres à des politiques plus équilibrées d'offres et de demandes. Les approches par la demande sont en effet susceptibles de satisfaire les besoins sociaux et économiques à des coûts inférieurs aux approches traditionnelles par l'offre et ce tout en ménageant l'environnement. Elles peuvent aussi permettre à l'horizon 2025 de récupérer et de mettre à disposition des quantités de ressources nettement supérieures à ce que les approches non conventionnelles d'offre (dessalement, réutilisation des eaux usées) sont susceptibles d'offrir. La région dispose aussi d'un potentiel d'énergies renouvelables (solaire, éolien...) significatif mais insuffisamment valorisé. Une mise en œuvre résolue du Protocole de Kyoto pourrait fournir des opportunités à court terme pour le financement de projets d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'énergies renouvelables.

Réponses

Plusieurs documents de référence du CAR/PB sont maintenant disponibles qui permettent d'alerter sur la montée à venir des problèmes dans l'hypothèse d'un scénario de type « business as usual » et d'inviter à l'action pour un scénario alternatif réaliste. Des objectifs chiffrés de progrès ont pu être proposés après consultation de nombreux experts méditerranéens en matière d'économies d'eau et d'utilisation rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables.

Les activités menées sur l'eau dans le cadre de la CMDD ont permis d'appeler à une réorientation des politiques. Un réseau de réseaux méditerranéens a été établi dans le cadre du GWP. La Commission européenne s'attache à développer la composante méditerranéenne de son initiative sur l'eau lancée suite au Sommet de Johannesburg.

Lacunes

Malgré des progrès dans certains pays, la gestion par la demande reste faiblement développée ainsi que l'intégration des préoccupations environnementales dans la planification (ex: faible prise en compte de la demande en eau des écosystèmes). Les structures tarifaires et fiscales, les incitations et les systèmes institutionnels sont insuffisants pour responsabiliser les acteurs. Si quelques pays ont commencé à mettre en œuvre avec succès des politiques d'économies d'eau et d'énergie ou de développement des énergies renouvelables, ces exemples restent peu diffusés et généralisés alors que des marges de progrès importantes sont possibles notamment dans le domaine de l'eau agricole et dans celui de l'habitat/tertiaire pour l'énergie. Des objectifs concrets d'efficacité gagneraient à être fixés dans de nombreux pays. Les possibilités apportées par la mise en œuvre du Protocole de Kyoto (notamment le Mécanisme de Développement propre) restent insuffisamment connues et valorisées.

Des réflexions au niveau national pour documenter les indicateurs prioritaires, relever des études de cas et des bonnes pratiques, débattre des marges de progrès et instruments de mise en œuvre possibles sont à développer ainsi que le partage régional des expériences.

4. Développement durable des territoires méditerranéens : espace rural, villes et littoral

Questions et enjeux

L'espace méditerranéen se caractérise par le contraste entre, d'une part, de vastes ensembles de collines et montagnes, plateaux arides et zones désertiques et, d'autre part, de rares plaines fertiles, côtières ou fluviales.

La fragilité socio-économique et écologique des zones rurales méditerranéennes est une des principales causes d'inquiétude pour l'avenir de la région. L'importance des dégradations environnementales (désertification : érosion, salinisation, déforestation, perte de biodiversité) et la pauvreté de populations nombreuses et souvent marginalisées caractérisent beaucoup d'espaces ruraux de pays en développement. La mondialisation pourrait ajouter aux difficultés dans certains territoires. Dans les pays plus développés, les arrière-pays ont été largement abandonnés et malgré un renouveau rural (tourisme, agro-alimentaire, économie résidentielle), les évolutions sociales et environnementales sont problématiques. De nombreux paysages méditerranéens sont menacés. Les risques d'incendies de grande amplitude s'accroissent.

L'urbanisation au Sud et à l'Est et l'étalement urbain dans les pays développés sont des tendances lourdes. La poussée urbaine très rapide au sud et à l'est est difficile à maîtriser et la part de logements informels est élevée. Faute d'une croissance économique suffisante, les problèmes de pauvreté sont importants. L'environnement urbain est dégradé par la mauvaise qualité de l'air et par la croissance très rapide de la production de déchets et de la circulation motorisée.

Le littoral est dégradé par la croissance cumulée des pressions (urbanisation, infrastructures, pollutions,...) amplifiée par un développement souvent mal maîtrisé du tourisme. La perte de terres agricoles productives et de ruralité est importante dans les plaines fertiles.

Les politiques de développement agricole et rural durable, de développement urbain et de gestion intégrée du littoral demandent à être renforcées pour réussir à mieux concilier environnement et développement dans ces différents types de territoires.

Réponses

Les chapitres « territoriaux » relatifs au littoral, à la ville et à l'espace rural du Rapport Environnement et Développement représentent une avancée par rapport aux documents précédents du PAM/Plan Bleu.

Le chapitre littoral a permis de mettre l'accent sur plusieurs points importants : spécificités, délimitation, différentes pressions exercées et leur dynamique, réponses apportées et obstacles rencontrés. Il alerte sur la nécessité d'agir d'une part au niveau du littoral lui-même et d'autre part au niveau régional et national dans tous les domaines économiques (eau et agriculture, énergie, transports, tourisme, aménagement du territoire) pour réduire les pressions inacceptables annoncées par le scénario tendanciel.

Les chapitres consacrés à l'espace rural et aux espaces urbains présentent une synthèse sur les grandes évolutions passées et possibles et sur les principaux défis à relever. Ils mettent l'accent sur l'ampleur des fragilités écologiques et sociales et des défis à relever notamment au Sud et à l'Est de la Méditerranée. Certaines questions ont été plus particulièrement développées, par exemple les déchets et les transports urbains, les montagnes méditerranéennes, l'alimentation, la gouvernance urbaine et la gouvernance du développement rural durable. Le rapport invite également à la mise en place d'approches communes et différenciées dans la libéralisation agricole euro-méditerranéenne (progressivité, exemptions), et au renforcement de la coopération régionale, ce que confirme d'autres études récentes (notamment du FEMISE).

Plusieurs exemples dans les différents pays montrent l'intérêt et l'importance des démarches participatives de renouveau urbain ou rural pour permettre un progrès aux plans environnemental et socio-économique. Le programme SilvaMediterranea qui a pu être relancé dans le cadre d'une coopération avec la FAO est une occasion concrète de renforcer la connaissance et la réflexion communes sur l'évolution des politiques et de la gouvernance du secteur forestier en direction de démarches participatives de développement durable.

Lacunes

Une des principales lacunes demeure le manque de capacités locales et de politiques de développement territorial intégré.

Les exemples de réussite, notamment dans le domaine du développement rural durable, restent encore trop confidentiels. Ils sont pourtant d'une grande importance pour l'avenir de l'environnement méditerranéen (lutte contre la désertification, préservation de la biodiversité) et des populations (lutte contre la pauvreté).

Une autre difficulté vient du manque de données « territorialisées ». Une réflexion spécifique est notamment nécessaire pour s'accorder sur des jeux d'indicateurs côtiers et d'indicateurs de développement rural durable en fonction des problématiques identifiées, puis pour les documenter. Le renforcement du travail commun entre le CAR/PB et les autres composantes du PAM (pour les indicateurs côtiers) et avec le CIHEAM (pour les indicateurs ruraux) est nécessaire.

5. Tourisme et Transports

Questions et enjeux

Le tourisme est un secteur d'activité essentiel pour tous les pays riverains mais qui génère de lourds impacts environnementaux et socio-culturels, notamment sur les littoraux et dans les îles. Les flux sont mal répartis dans le temps et dans l'espace, les évolutions sont rapides et dans l'ensemble mal maîtrisées et la diversité méditerranéenne reste insuffisamment valorisée. Les évolutions à venir demandent à être anticipées pour réduire les impacts négatifs et pour promouvoir un tourisme plus durable contribuant à mieux satisfaire les besoins du développement urbain et rural dans l'ensemble de la région et en particulier dans les pays en développement de l'Est Adriatique et du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

La croissance des transports, renforcée par la libéralisation des échanges et l'évolution des modes de vie, est plus rapide que celle du PIB. Les transports terrestres (fret et voyageurs) sont dominés par la route et la mobilité automobile est en forte croissance. Les impacts en termes de nuisances (bruit, pollutions), de coûts de congestion, de consommation d'espace, de vulnérabilité aux risques et de dépenses des ménages s'accroissent rapidement. Des politiques alternatives sont possibles et nécessaires pour favoriser des modes de transports moins polluants.

Réponses

La connaissance des évolutions passées et possibles du tourisme et des transports (et de leurs impacts) a progressé avec l'élaboration de documents de synthèse. De nombreux exemples dans les pays montrent que des solutions sont actuellement recherchées pour mieux maîtriser des changements très rapides. Un scénario alternatif a pu être proposé pour les transports.

Lacunes

Une lacune importante dans le domaine des transports demeure le manque de données actualisées précises sur les transports maritimes en Méditerranée (flux, nature, origine, destination). La dernière matrice réalisée pour le Plan Bleu date des années 1985. Une réflexion spécifique est nécessaire à ce sujet.

Dans le domaine du tourisme, on peut relever parmi les points faibles une connaissance insuffisante de l'évaluation des retombées effectives du tourisme pour les populations locales et du coût des externalités négatives du tourisme. Le manque d'évaluation des politiques touristiques du point de vue du développement durable et de mobilisation régionale pour la promotion d'un tourisme durable sont aussi à souligner. Un bilan précis des recommandations adoptées en 1999 reste à réaliser.

6. Suivi et approfondissement des différentes thématiques

L'ensemble des 7 thèmes retenus par le projet de Stratégie méditerranéenne (eau, énergie et climat, transports, tourisme, agriculture et développement rural durable, développement urbain durable, mer et littoral) ainsi que les problématiques transversales (financement et coopération, renforcement du capital humain) ou d'autres thèmes (industrie) justifient des activités importantes de suivi et d'approfondissement.

Les moyens alloués au CAR/PB sont cependant insuffisants pour approfondir en même temps de façon efficace l'ensemble de ces problématiques tout en aidant les pays à développer des analyses adaptées à leurs spécificités.

Dans ce contexte, il paraît souhaitable que le CAR/PB :

- maximise les synergies et coopérations avec d'autres institutions partenaires plus spécialisés et recherche des appuis externes.
- privilégie les questions où le PAM est susceptible d'apporter une véritable valeur ajoutée (indicateurs de développement durable, relevé de bonnes pratiques et instruments des politiques de gestion de la demande et de développement intégré, partage méditerranéen des expériences)
- se concentre sur un nombre limité de thèmes. Compte tenu du calendrier prévu au niveau de la CMDD, le centre pourrait approfondir seulement 2 thèmes par biennium (eau et énergie en 2006-2007) tout en initiant 2 nouveaux thèmes (développement rural durable et tourisme en 2007) qui devront être finalisés au biennium suivant.

Il conviendra cependant d'assurer aussi une veille minimum sur les autres thèmes ainsi que le suivi des indicateurs prioritaires retenus pour la Stratégie, en particulier les indicateurs côtiers qui justifient une attention particulière. Les coopérations techniques avec les autres composantes du PAM (pour la mer et le littoral), les partenaires et réseaux régionaux spécialisés et les agences de l'environnement (AEE, agences des pays) pour le suivi des progrès seront à mieux structurer.

Les thèmes non retenus au présent biennium seront à approfondir par la suite.

La base de données du CAR/PB sera actualisée en continu pour l'ensemble des indicateurs.

Recommandations à l'intention des Parties Contractantes

Inviter les Parties Contractantes à :

1. Appuyer la diffusion dans les pays et au niveau euro-méditerranéen des principaux résultats du Rapport environnement et développement et la mise en œuvre du projet commun PAP/PB/METAP d'appui à la mise en œuvre du programme SMAP 3 afin de renforcer l'intégration de l'environnement et du développement dans les stratégies et politiques.
2. Appuyer les efforts du Plan Bleu pour développer les activités de suivi (indicateurs de développement durable, suivi thématique et diffusion) de la Stratégie méditerranéenne de développement durable.
3. Appuyer (pays volontaires, commission européenne) les efforts du Plan Bleu pour conduire les activités thématiques prioritaires en mobilisant des experts qualifiés et les autres ministères ou agences concernés et en accueillant et finançant des événements (ateliers) régionaux, sous-régionaux ou nationaux.

Recommandations à l'intention du Secrétariat

Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à :

1. Accentuer sa présence dans les pays pour toucher un public élargi et contribuer à renforcer les capacités des Ministères de l'environnement pour une meilleure intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles.
2. Mettre à disposition des pays et des autres utilisateurs sous une forme adaptée (« policy briefs », présentations powerpoint, site web, participation aux débats nationaux et régionaux) les principaux résultats du Rapport Environnement et Développement.
3. Aider les Parties Contractantes à construire une information facilitant la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable et de stratégies nationales et sectorielles de développement durable. Documenter les indicateurs, approfondir les analyses et repérer les bonnes pratiques avec les pays volontaires, les instances de l'UE et les partenaires et initiatives régionales concernées dans les domaines suivants : gestion de la demande en eau, énergie et changement climatique, tourisme durable, développement rural durable.
4. Focaliser les activités thématiques dans les domaines où le PAM peut apporter une valeur ajoutée : indicateurs de développement durable et analyse prospective, relevé de bonnes pratiques et instruments des politiques de gestion de la demande et de développement intégré, partage méditerranéen des expériences.
5. Produire et diffuser un jeu d'indicateurs pour le suivi de la Stratégie méditerranéenne de développement durable, et aider les pays à se doter d'indicateurs pour leurs stratégies nationales.
6. Renforcer les partenariats techniques avec les autres composantes du PAM et institutions telles que AEE, Femise, FAO, CIHEAM, UICN, GWP-Med, OME, MEDENER, METAP, ... et poursuivre l'engagement dans des projets de coopération régionale conformes au mandat du Centre (*Silva Mediterranea*, MEDSTAT, SMAP, ...) financés par l'Union Européenne et les bailleurs de fonds internationaux.

B/ GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES

Réponses

Le CAR/PB a développé depuis de nombreuses années des analyses prospectives dans les régions côtières, notamment dans le cadre des PAC. Ces analyses constituent un outil puissant pour faire prendre conscience des tendances non durables, se donner des objectifs de progrès à moyen et long terme et aider à la mise en œuvre de politiques de gestion intégrée. Une nouvelle méthode plus participative intitulée : analyse de durabilité systémique et prospective (ADSP) a été mise au point ces dernières années et doit pouvoir bénéficier aux prochains PAC.

Recommandations à l'intention du Secrétariat

Inviter le Secrétariat (CAR/PB) à :

1. Aider les pays à mener des analyses prospectives dans les régions côtières et contribuer à la mise en œuvre des PAC du PAM.

II PROGRAMME D'ACTIVITE

A. Intégration de l'environnement et du développement

<u>Intégration de l'environnement et du développement. Indicateurs et politiques</u> missions d'appui/formations dans les pays :
<u>Evaluations nationales (indicateurs et politiques)</u> dans les thèmes prioritaires (eau, énergie, tourisme, développement rural) et expertises régionales
Réunions d'experts sur les thèmes prioritaires
<u>Atelier régional sur la gestion de la demande en eau</u>
Programme SilvaMediterranea
<u>Indicateurs et statistiques</u> Sélection et documentation d'indicateurs côtiers en liaison avec les autres composantes du PAM. Réunions d'experts.
Projet euro-méditerranéen MEDSTAT Environnement
Etude de faisabilité d'un observatoire statistique des transports maritimes en liaison avec REMPEC
Contribution au projet Safe Med piloté par REMPEC
<u>Communication, traductions et valorisation des produits</u> Conception, édition, traduction de supports de communication (policy briefs, dossiers, site web) et diffusion
Réunion des Points focaux du CAR PB

B Gestion durable des zones côtières

Analyses systémiques et prospectives et systèmes d'information connexes. Contribution aux PAC du PAM
--

Annexe IV

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES / PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS DE PROGRAMME D'ACTIVITE POUR LE BIENNUM 2006-2007

1. CADRE JURIDIQUE POUR LA GIZC ET GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES

Questions et enjeux

En dépit de nombreux efforts déployés au cours des dernières décennies aux niveaux national et international pour assurer une gestion durable des ressources naturelles, les zones côtières de la Méditerranée sont toujours confrontées à des pressions et à des problèmes sérieux qui mettent en péril les ressources côtières et qui constituent un danger pour la viabilité des activités économiques. Il est communément admis que les zones côtières sont très importantes et qu'il faut réagir rapidement aux pressions qui ne cessent de s'intensifier. L'augmentation de la population au Sud du littoral, les changements des systèmes de production agricole en faveur d'autres plus intensifs et qui demandent plus de ressources au Nord mais également depuis peu au Sud, le développement industriel et l'expansion des infrastructures de transport mais aussi, et principalement, la croissance du tourisme, ont pour conséquence une augmentation de la concentration de la population et des activités économiques dans les zones côtières. De ce fait, les questions les plus graves et les plus préoccupantes paraissent être les suivantes:

- L'**urbanisation du littoral** qui résulte principalement de la concentration de la population, du développement non contrôlé du tourisme et de l'augmentation des activités récréatives (d'où augmentation des résidences secondaires). Ceci est particulièrement frappant dans la plupart des pays du Sud de la Méditerranée mais peut également être remarqué au Nord. La construction non contrôlée et rapide qui s'ajoute à la spéculation foncière a des effets néfastes sur l'environnement côtier et sur le paysage. L'urbanisation du littoral est la principale responsable des dégradations des zones côtières car elle entraîne la réduction des vastes espaces côtiers (par ex. les fermes, les habitats), résultant en un manque d'équilibre dans le développement entre les zones côtières fortes et l'abandon des zones à l'intérieur du continent moins attractives.
- Le développement des **activités touristiques** dans la plupart des pays méditerranéens est un élément-clé dans l'urbanisation du littoral (nouvelles constructions ou sites "reconvertis") car il représente à la fois un moteur pour la croissance économique locale et un poids important pour les autorités locales, qui se retrouvent confrontées à des choix de gestion difficiles dans tous les sens du terme (équipements, services, traitement des eaux usées et des déchets, déséquilibre entre les saisons, etc.). Le tourisme de masse exacerbe nombre de problèmes existants dans les zones urbaines et conduit souvent à un dépassement de la capacité d'accueil local. Les zones et les sites naturellement préservés ou qui ont les plus beaux paysages sont soumis aux pressions les plus fortes.
- La **consommation d'eau** est en augmentation, atteignant des sommets dans les zones côtières de nombreux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, en particulier dans les zones urbaines. La consommation de l'eau est souvent le résultat d'une exploitation inappropriée des sols.
- La **dégradation des paysages et la réduction de la biodiversité** sont les conséquences les plus courantes des développements mentionnés ci-dessus. Il est largement reconnu que la diversité des paysages méditerranéens contribue à l'identité locale et régionale en reflétant les relations passées et présentes entre l'homme et son environnement naturel et artificiel. Des paysages d'une grande richesse culturelle sont le résultats de développements

millénaires de différentes civilisations qui se sont installées autour de la Méditerranée et qui ont modifié les paysages côtiers en travaillant la terre pour produire de la nourriture, construire des maisons, réaliser des œuvres d'art, etc. Aujourd'hui, cependant, l'identité culturelle, la biodiversité, le patrimoine et la diversité des paysages de la région sont de plus en plus menacés par des facteurs externes (ex: mondialisation) et internes (ex: urbanisation rapide des zones côtières, intensification des zones agricoles ou abandon de la culture, feux de forêt). La conséquence est que certains des paysages naturels et culturels (créés par l'homme) se sont sérieusement détériorés dans de nombreuses zones côtières.

La plupart des problèmes mentionnés ci-dessus sont liés entre eux, et cela souvent de façon complexe, et entraînent des conflits pour l'utilisation de la côte. Evidemment, les conflits concernant l'utilisation des ressources côtières, les menaces pour les habitats naturels et les paysages, la pollution et la dégradation des ressources réduisent les opportunités qu'une gestion durable et intégrée prudemment mise en œuvre pourrait offrir. L'approche de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est largement reconnue comme un cadre conceptuel pour le développement de politiques et d'actions conduisant à l'utilisation durable des ressources naturelles et à l'amélioration de la qualité de la vie dans les zones côtières. Toutefois, la GIZC n'est pas encore devenue une approche courante en Méditerranée et l'intégration entre les différents secteurs, acteurs principaux et niveaux administratifs, ainsi que la participation du public n'ont pas encore atteint un niveau satisfaisant. Dans de nombreux pays méditerranéens le manque de ressources et l'inadéquation des arrangements institutionnels pour la GIZC empêchent les acteurs côtiers d'utiliser les outils et les instruments politiques nécessaires à une GIZC efficace et d'élaborer des stratégies de gestion côtière et des instruments légaux et réglementaires adéquats.

Réponses

Les activités menées par le PAP/CAR au cours de la dernière période biennale ont été centrées sur la réalisation à la fois de l'objectif du PAM à long terme, qui est la promotion de la gestion durable des zones côtières méditerranéennes, comme des actions concrètes susceptibles de donner des résultats immédiats dans les domaines et les zones les plus problématiques. En bref, les activités du PAP visant à réduire les problèmes les plus aigues peuvent être résumées comme suit:

Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

Le CAR/PAP continue d'être le chef de file dans la promotion de la GIZC en Méditerranée, en particulier depuis la préparation de deux documents de toute première importance, à savoir le projet de texte du Protocole de GIZC et la Stratégie de GIZC. Les Parties contractantes vont devoir prendre des décisions stratégiques à propos de ces deux initiatives. En cas de réponse positive, les principaux responsables dans la région disposeront d'instruments importants pour les aider à gérer l'un de leurs biens les plus convoités – la zone côtière. D'autres démarches ont été entreprises dans le but de faire ressentir le besoin d'une gestion durable des zones côtières et de former des équipes à différents niveaux. Dans ce même objectif, un certain nombre d'articles stratégiques ont été publiés et largement diffusés (directives, articles concernant la mise en œuvre des projets PAC, guides de bonnes pratiques, rapports spécifiques des pays sur la gestion de la côte, etc.). En outre, le développement d'outils et de techniques pour la GIZC constitue une activité permanente du CAR/PAP, permettant ainsi le transfert aux états membres, experts et autres acteurs impliqués dans le processus de GIZC, de l'expérience acquise et des approches mises en œuvre pour une gestion adéquate des zones côtières.

Projets PAC

Le PAP a continué à jouer le rôle de coordinateur général des PAC et trois projets de PAC ont été mis en oeuvre durant cette période en Algérie, au Liban et en Slovaquie. Trois autres étaient en phase préparatoire: les PAC de Chypre, du Maroc et d'Espagne, tandis que de nouvelles initiatives voient le jour dans d'autres pays, notamment la Serbie-Monténégro et l'Italie. Les principes du développement durable en général ainsi que les méthodes et les outils spécifiques à la GIZC ont été utilisés pour résoudre les problèmes prioritaires dans les zones des PAC. La formation, la sensibilisation et l'implication des principaux acteurs et du public en général dans la mise en oeuvre de ces projets sont autant de composants du projet qui sont indispensables et qui ont prouvé leur efficacité par le passé.

Lacunes

Malgré des efforts considérables, la GIZC n'est toujours pas utilisée à grande échelle et l'attention n'a pas été suffisamment axée sur les thèmes stratégiques, susceptibles de contribuer à la solution des problèmes principaux et courants. Par ailleurs, on constate une implication et une intégration insuffisantes des différents niveaux administratifs, du secteur privé, du public en général, des ONG, d'autres bénéficiaires finaux et partenaires potentiels. L'approche de l'intégration des politiques côtières sectorielles, qui est une des conditions préalables à une gestion réussie des zones côtières, est encore trop faible et constitue un défi. Les gouvernements, les experts et les institutions de la Méditerranée ont toujours besoin d'assistance en matière de formation pour mettre en oeuvre la GIZC. Le développement de savoir-faire, la formation, le développement des outils et techniques doivent encore être améliorés, ainsi que la diffusion des informations et des résultats des différentes activités.

Les efforts visant à adopter un instrument légal (par ex: le Protocole de GIZC) pour une gestion de la zone côtière doivent être poursuivis et les pays sont invités à réunir tous leurs efforts pour atteindre cet objectif stratégique du PAM, comme cela a déjà été proposé par le SMDD. L'état des législations nationales relatives à la gestion intégrée des zones côtières n'est pas satisfaisant et des efforts supplémentaires devront être déployés dans ce domaine. Ceci ne concerne pas directement la création ou l'introduction d'une législation spécifique à la GIZC, mais avant tout une meilleure application de la législation existante qui peut être d'avantage de nature sectorielle, mais qui peut cependant concerner des zones côtières. Quoi qu'il en soit, la coordination entre les différentes initiatives sectorielles dans les zones côtières devrait être améliorée. Enfin, les pays ont besoin d'une assistance lors de l'élaboration de leurs stratégies nationales de GIZC et des visions à long terme concernant leurs zones côtières.

En plus des problèmes prioritaires, déjà bien identifiés dans le cadre de la GIZC, d'autres sujets émergents devraient être pris en compte tels que: la planification spatiale marine, qui pourrait fournir des principes et des outils pour une meilleure intégration des problèmes côtiers relatifs à la mer et à la terre; la gestion du paysage, qui permettrait aux Parties contractantes de traiter cette nouvelle question et de la faire converger avec les autres obligations légales internationales à cet égard; la gestion urbaine de la côte qui traite entre autre du problème de l'eau et de la gestion des transports publics, afin d'améliorer les problèmes en rapport avec la circulation, d'amoinrir la pollution et d'améliorer la qualité de vie dans les zones urbaines; et la gestion des risques côtiers.

Les activités du PAC sont parfois trop diffuses, ce qui rend l'intégration est un peu plus difficile. Des relations plus étroites devraient également être établies avec les bailleurs de fonds potentiels pour les projets indiqués comme prioritaires dans les plans d'action des PAC individuels et les activités de suivi. Pour ce qui est de ce dernier point, une volonté politique plus affirmée est nécessaire aux niveaux locaux et nationaux afin de continuer le processus de GIZC tel qu'initié dans le PAC. Une autre alternative serait de demander une contribution financière plus importante aux pays du PAC afin de permettre la bonne continuation du projet. Il n'y a pas eu non

plus de propositions de nature sub-régionales ou transfrontalière pour les PAC comme cela avait été suggéré par le CAR/PAP aux Parties contractantes. Il en est de même pour ce qui est des comptes-rendus des pays à propos des progrès après que le projet du PAC soit terminé, ce qui pourtant avait été envisagé dans les Accords du PAC.

La gestion du paysage en tant que sujet à part entière n'a jamais été étudiée ou élaborée dans les divers projets de PAM en dépit de l'obligation clairement énoncée dans la Convention par les Parties contractantes. Le paysage n'a été pris en compte qu'au travers de propositions venant de divers documents (plans, stratégies), dans des projets principalement locaux tels que les PAC, en utilisant des méthodes de GIZC ou en ne traitant que de ressources naturelles individuelles. Aucune méthode ou concept spécifique au paysage n'a été élaboré et ceux qui existaient n'ont pas été pris en compte. En outre, la connaissance de la typologie des paysages (c'est-à-dire les variétés de paysages) n'est pas suffisante, tout comme celle des principaux processus et forces qui ont une influence sur leur transformation.

1.1. Cadre juridique (Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières)

Recommandations à l'intention des Parties contractantes

1. Continuer à combattre la dégradation des zones côtières méditerranéennes par le biais d'un processus de gestion intégrée.
2. Mettre en œuvre les activités conduisant à l'adoption du Protocole régional sur la gestion intégrée des zones côtières.

Recommandations à l'intention du secrétariat (CAR/PAP)

1. Aider les pays et les autres acteurs régionaux dans leurs efforts dirigés vers l'adoption du Protocole régional sur la gestion intégrée des zones côtières, sur la base d'un large processus de consultation des experts et de toutes les autres parties intéressées.

1.2. Gestion durable des zones côtières

Recommandations à l'intention des Parties contractantes

1. Inciter les autorités concernées à améliorer dans leurs pays la mise en œuvre des recommandations de la CMDD relatives à la gestion durable des zones côtières et à mettre en œuvre les composantes de la SMDD relatives à la gestion côtière.
2. Soutenir le PAP lors de la mise en œuvre de la stratégie relative à la gestion intégrée des zones côtières et aux PAC en Méditerranée, et appuyer et aider les autorités et les institutions concernées à formuler des stratégies et des programmes de GIZC aux échelles nationale et régionale.
3. Poursuivre les efforts liés à l'adoption et/ou l'amélioration des législations nationales relatives à la gestion durable des zones côtières.
4. Encourager les autorités de Chypre, de la Slovénie et de l'Espagne à mettre en œuvre des PAC dans leurs pays. Inviter le Maroc et la Serbie et Monténégro à lancer des actions préparatoires à des PAC dans leurs pays.
5. Inviter les pays qui n'ont pas encore accueilli un PAC à en proposer un. Les pays qui ont déjà accueilli un PAC sont invités à s'engager à réaliser eux-mêmes les activités de suivi et à examiner la possibilité d'amorcer de nouveaux projets dans la lumière des recommandations de la stratégie GIZC/PAC proposée, et particulièrement en tenant compte des nouveaux types de projets PAC.
6. Encourager les autorités de l'Algérie, de la Croatie et de l'Égypte à élaborer leurs rapports nationaux sur la gestion des zones côtières.

7. Soutenir la mise en œuvre des activités relatives à la mise au point et l'application des méthodes et outils de gestion du paysage.
8. Soutenir la mise en œuvre du programme UE/SMAP relatif à la gestion intégrée des zones côtières, les activités visant à améliorer la gestion des plages et le partage des informations par le biais du mécanisme du centre de documentation.

Recommandations à l'intention du secrétariat (CAR/PAP)

1. Aider les pays à mettre en œuvre la stratégie régionale relative à la gestion intégrée des zones côtières et aux PAC, y compris les efforts à développer de nouveaux types de PAC.
2. Poursuivre le développement et la mise en œuvre des outils et instruments de GIZC, en particulier la planification de l'espace marin, les systèmes d'information côtière, l'EIE et l'EES des environnements côtiers, les instruments économiques pour la gestion côtière, l'évaluation de la capacité d'accueil en matière de tourisme, la gestion du paysage, la gestion des plages, et la gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux (GILIF).
3. Appuyer et aider les Parties contractantes à préparer leurs stratégies et programmes de GIZC aux échelles nationale et locale, à mettre en œuvre les outils, les techniques et les méthodologies de GIZC, et à développer des initiatives sous-régionales de GIZC.
4. Aider l'Algérie, la Croatie et l'Egypte à préparer leurs rapports nationaux sur la gestion intégrée des zones côtières.
5. Coordonner les activités du PAM relatives aux projets PAC, sous la responsabilité générale de l'Unité MED.
6. Elaborer des études de faisabilité des PAC, des programmes et des accords relatifs aux PAC, mettre en œuvre les projets PAC en cours et ceux dont la mise en œuvre a été approuvée.
7. Proposer aux pays où des PAC ont déjà été réalisés l'introduction de nouveaux instruments de gestion de l'environnement et/ou l'adaptation d'instruments existants, et aider ces pays à formuler des projets fiables qui constitueront la poursuite des PAC déjà mis en œuvre.
8. Poursuivre le renforcement des capacités des institutions nationales et locales des Parties contractantes par le biais des stages de formation traditionnels et via Internet (MedOpen), des échanges d'informations sur la GIZC dans le cadre du Centre de documentation sur la GIZC, des sites Web, de la publication et de la diffusion de directives, documents thématiques, résultats et autres produits.
9. Renforcer les partenariats existants dans la région et en rechercher de nouveaux, dans le but de mettre en œuvre la gestion intégrée et le développement durable des zones côtières.

2. INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT

Questions et enjeux

Tourisme et développement durable

Le tourisme demeure une des principales activités de développement en Méditerranée. Bon nombre de pays, particulièrement de l'Est et du Sud méditerranéen et ceux de la zone adriatique, considèrent le tourisme comme leur principale opportunité de développement. Toutefois, hormis tous ses effets positifs sur le revenu national, à savoir l'emploi et la qualité de la vie, le tourisme continue à produire des effets négatifs, particulièrement dans les zones côtières des pays méditerranéens. Les pressions accrues sur les écosystèmes, la construction le long de la ligne de côte, la réduction des zones protégées, la pollution accrue et la construction des voies de communication le long de la ligne de côte, ne sont que quelques-uns des problèmes qu'affrontent les pays riverains. Le défi fondamental que doivent affronter les pays touristiques de la région méditerranéenne concerne la manière de concilier les besoins en développement et le potentiel

touristique satisfaisant ces besoins avec la capacité d'accueil de leurs systèmes environnementaux et socio-économiques.

Gestion locale des villes et du littoral et développement durable

Les pressions démographiques sont la force majeure des changements dans les zones côtières, en particulier dans les zones urbaines. Dans ce contexte, le problème de gestion locale, où la plupart des instruments de gestion et des décisions relatives aux changements sont adoptés et mis en œuvre, est plus qu'évident. La gestion urbaine et côtière dans le contexte politique local est caractérisée par des priorités conflictuelles (emploi et revenu contre environnement, actions à court terme contre celles à long terme) et elle exige qu'une pression continue soit exercée sur les politiciens pour qu'ils prennent en considération les principes de durabilité, et ceci en premier lieu par la société civile (participation civique à travers les organisations des citoyens et collectivités locales, les ONG, les différents groupes d'intérêts) comme le plus important facteur déclenchant et contrôlant les actions politiques.

Dégradation des terres, ressources en eau et gestion des plages

L'eau et le sol sont deux ressources naturelles critiques pour le fonctionnement de l'écosystème et le développement durable. En plus de sa facette physique, le problème d'eau et de sol est aggravé par une gestion inappropriée. A titre d'exemple, les zones urbaines de certains pays à pluviométrie élevée connaissent presque constamment des situations critiques dans le domaine de l'approvisionnement en eau de la population urbaine. Les autres problèmes à souligner sont: les pratiques culturelles inappropriées qui renforcent la dégradation des terres (par exemple, l'érosion des sols); la réalimentation réduite des nappes souterraines; les inondations accrues; les systèmes inadéquats de protection des forêts littorales contre les incendies; l'inexistence de programmes d'économie d'eau se traduisant par une consommation exagérée et une demande accrue en eau, etc. Par ailleurs, la gestion des plages qui sont une composante spatiale cruciale pour le secteur du tourisme, suit des approches différentes qui ne conduisent pas toujours à des solutions rationnelles pour l'environnement. La nécessité d'échanger les bonnes pratiques et les méthodes appropriées de gestion des plages est plus qu'évidente.

Réponses

Tourisme et développement durable

Le PAP/CAR élabore et applique depuis des années la méthode d'évaluation de la capacité d'accueil des activités touristiques. Cette méthode a été appliquée aussi bien dans plusieurs zones qui ont fait l'objet d'un PAC qu'indépendamment de ces projets. Cette méthode souple et facilement adaptable aux conditions locales, fournit un cadre réel pour la planification du tourisme dans le cadre du développement durable d'une zone. Les résultats de l'évaluation de la capacité d'accueil constituent un intrant crucial à la formulation des programmes et plans de GIZC. Des efforts ont été faits pour renforcer les capacités des acteurs locaux pour l'application de cette méthode.

Gestion locale des villes et du littoral et développement durable

Dans le but d'aider les pays à mettre en œuvre les recommandations de la CMDD relatives à la gestion urbaine, le CAR/PAP a préparé des "Lignes directrices pour une régénération urbaine dans la région méditerranéenne". Toutes ces activités sont complémentaires à celles déjà décrites dans les chapitres précédents. Concernant la gestion locale, un document de base a été préparé dans le but de développer les activités futures à proposer à la CMDD.

Dégradation des terres, ressources en eau et gestion des plages

En collaboration avec la FAO, le PAP/CAR a développé une méthode de cartographie et de gestion des processus d'érosion des sols et de la désertification. Des directives ont été élaborées ainsi qu'une photothèque des processus d'érosion. Un projet sous-régional est en réalisation en Tunisie, en Algérie et au Maroc, avec l'objectif d'introduire la gestion de l'érosion dans le système de planification de ces pays. Plusieurs stages de formation ont été organisés dans le cadre de ce projet et à la demande des pays. Par ailleurs, le CAR/PAP a été partenaire du CAR/TDE dans la mise en œuvre du projet "Amélioration du contrôle de la dégradation des terres côtières au Liban et en Syrie" (CoLD) financé par LIFE - Pays Tiers de l'UE. Toutes ces expériences ont été partagées avec la CNUCD et la FAO. La coopération étroite que le CAR/PAP a développée avec cette dernière sera couronnée par un atelier régional commun, à se tenir en automne cette année.

Comme poursuite des efforts déployés dans la période précédente, le CAR/PAP a préparé des directives pour la gestion intégrée du système d'eaux urbaines dans les zones côtières méditerranéennes. L'objectif principal est l'intégration de la gestion des ressources en eau et de la gestion urbaine, qui devrait contribuer à la stabilisation de l'approvisionnement en eau de la population urbaine. Concernant les activités dans le domaine de la gestion des plages, une étude pilote intitulée "Evaluation de la gestion des plages en Méditerranée" a été élaborée dans le but d'analyser un certain nombre de cas de la région, et un atelier est prévu pour partager ces expériences.

Lacunes

Tourisme et développement durable

Les principes de développement durable du tourisme n'ont pas encore pénétré dans toutes les sphères de décision sur le tourisme et le développement en général. Il faut un grand effort pour expliquer ce que c'est que l'ECA en matière de tourisme. Bien que le calcul de la capacité d'accueil ne soit pas compliqué, l'explication de tous les paramètres de l'ECA et la définition de leurs interrelations exigent un effort considérable. Un problème particulier est le manque de données statistiques adéquates au niveau national et, encore plus, au niveau local.

Gestion locale des villes et du littoral et développement durable

Une des lacunes majeures en relation avec la gestion urbaine est la compréhension insuffisante du rôle des différents acteurs dans la gestion urbaine et du rôle des autorités nationales. Il s'agit d'un problème pressant, surtout quand on sait que la plupart des décisions relatives au développement urbain sont prises par les autorités locales dont les capacités doivent encore être développées ou renforcées de manière significative et que la planification physique, qui relève de la responsabilité des institutions nationales, diffère considérablement à travers la région méditerranéenne.

Dégradation des terres, ressources en eau et gestion des plages

Nonobstant les priorités définies qui sont dans une grande mesure contenues dans les recommandations de la CMDD sur la gestion des ressources en eau, les actions concrètes concernent dans la majorité des cas l'approvisionnement en eau et non pas les restrictions et les changements de la structure de la demande en eau. Au niveau régional, il n'y pas encore de stratégie commune de gestion des eaux, ni de réduction de l'érosion et de la désertification. Il manque toujours des experts ayant reçu une formation adéquate, qui seraient capables de fixer des priorités adéquates en matière d'utilisation de l'eau et d'agir en conformité. L'emportent toujours les ingénieurs hydrauliques qui dans la consommation accrue voient la solution de

nombreux problèmes de financement dans ce secteur, y compris les activités de réduction de la pollution par les eaux usées. Mais, la clé des changements positifs qui mènent vers le développement durable réside en un changement radical du comportement de tous les acteurs dans le secteur de l'eau. Le contrôle de l'érosion du sol est un processus à long terme et, pour le moment, il manque des spécialistes expérimentés, capables d'influer sur les changements des pratiques agricoles dans bon nombre de pays méditerranéens. Les efforts doivent également être renforcés dans le domaine de la sensibilisation et du développement des capacités des acteurs locaux concernés par l'application de méthodes efficaces de gestion des plages.

Recommandations à l'intention des Parties contractantes

1. Soutenir les activités relatives à la gestion des villes et le développement durable dans le cadre de la CMDD.
2. Inciter les autorités municipales à mettre en œuvre les recommandations de la CMDD relatives à la gestion des villes et le développement durable.
3. Soutenir les efforts visant à introduire les meilleures pratiques de gestion des ressources en eau urbaines, en particulier les directives respectives.
4. Encourager les autorités nationales et locales et les groupes d'intérêt concernés à réaliser des évaluations de la capacité d'accueil pour les activités touristiques en tant qu'outil commun pour le développement durable du tourisme.
5. Soutenir les activités dans le domaine de la lutte contre la dégradation des terres (contrôle de l'érosion et la désertification) et appuyer le partenariat du PAP/CAR avec les organisations et les institutions internationales concernées.

Recommandations à l'intention du secrétariat (CAR/PAP)

1. Contribuer au groupe de travail de la CMDD sur la gestion locale et le développement durable.
2. Aider les Parties contractantes dans leurs efforts visant à mettre en œuvre les recommandations de la CMDD relatives à la gestion urbaine et le développement durable, et ce par le biais du développement d'outils et d'instruments de gestion urbaine appropriés et de la mise au point de la méthode de régénération urbaine.
3. Promouvoir l'utilisation de la méthode d'évaluation de la capacité d'accueil en tant qu'outil pour le développement durable du tourisme à travers le renforcement des capacités des institutions nationales et locales en Méditerranée, et continuer à fournir l'assistance technique.
4. Appuyer les autorités locales dans la mise en œuvre des directives pour la gestion durable des ressources en eau urbaines.
5. Poursuivre les activités relatives à la lutte contre la dégradation des terres (contrôle et gestion de l'érosion et de la désertification) et établir de nouveaux partenariats avec les organisations et institutions internationales et régionales œuvrant dans ce domaine.

PROGRAMME D'ACTIVITE**CONSULTANTS****GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES**

PAC du PAM
Rôle de coordination; mise en œuvre des activités de GIZC à Chypre, en Slovénie et en Espagne; gestion des ressources naturelles; programmes participatifs; gestion des données; renforcement des capacités; évaluation environnementale; gestion durable des villes; ECA pour le tourisme; préparation des stratégies, programmes et plans de GIZC; mise en œuvre des instruments économiques pour la gestion des zones côtières, en tant que poursuite du PAS MED; intégration d'activités; préparation de rapports finaux intégrés; préparation de projets bancables en tant que poursuite des PAC; actions préparatoires aux PAC au Maroc et en Serbie-Monténégro
GIZC
Mise en œuvre de la Stratégie relative à la gestion intégrée des zones côtières et aux PAC en Méditerranée
Formulation du texte final du Protocole GIZC sur la base d'une série de réunions d'experts et de forums d'acteurs concernés
Assistance aux pays méditerranéens lors de l'application des méthodologies de GIZC et de GILIF: mise en œuvre et développement des outils et instruments de GIZC - planification de l'espace marin, EES, évaluation et gestion des risques, analyse de la résistance du littoral, systèmes d'information côtière, systèmes de planification de l'utilisation de la terre et de la mer, études de la vulnérabilité, planification des transports urbains
Préparation du guide des bonnes pratiques en matière de gestion des plages en Méditerranée
Analyse des systèmes de planification spatiale dans les zones côtières méditerranéennes
Assistance aux pays méditerranéens lors de la préparation de leurs rapports nationaux sur la gestion côtière (Albanie, Egypte)
Mise en œuvre du SMAP (projet de l'UE en matière de GIZC); sensibilisation, assistance lors de la mise en œuvre des activités*
Réalisation des études thématiques dans le but de développer ou d'appliquer des méthodes et des outils de gestion du paysage dans les zones côtières méditerranéennes
Mise à jour et amélioration du Centre régional de documentation, divulgation des informations et sensibilisation en relation avec les initiatives de gestion côtière dans les pays méditerranéens

INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT

Mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail de la CMDD sur la gestion des villes et le développement durable: sensibilisation, échange d'expériences à l'échelle régionale
Assistance aux pays lors de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD)
Assistance aux pays lors de l'élaboration des stratégies et des plans de gestion visant à combattre la dégradation des terres (contrôle de l'érosion et de la désertification)

FORMATION

GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES

PAC du PAM
Renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans les PAC
GIZC
Amélioration et mise en œuvre de la formation à la GIZC via Internet (MedOpen): documents didactiques, études de cas, sélection des candidats, bureau d'aide, groupes de discussion, stages initial et avancé, examens; mise en œuvre du troisième cycle de formation Educom@Med à la gestion intégrée des zones côtières
Atelier régional pour discuter et adopter le guide des bonnes pratiques en matière de gestion des plages en Méditerranée
Atelier régional pour proposer des mesures visant à améliorer la planification spatiale dans les zones côtières méditerranéennes
Formation régionale pour introduire les méthodologies et les outils de gestion du paysage; aménagement du paysage, études de vulnérabilité, typologie des paysages

INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT

Stage de formation régional à l'application des directives pour la gestion durable des ressources en eau urbaines (en français)
Stage de formation régional à l'application des Directives pour l'évaluation de la capacité d'accueil en matière de tourisme durable en Méditerranée

RÉUNIONS/CONFÉRENCES

Réunion des Points focaux nationaux du CAR/PAP (conjointement avec le CAR/TDE et le CAR/PB)

Annexe V

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LA TELEDETECTION DE L'ENVIRONNEMENT RECOMMANDATIONS PROPOSÉES-PROGRAMME D'ACTIVITÉS POUR 2006-2007

1. PROGRAMME DES ACTIVITES PROPOSEES POUR 2006-2007

Introduction

Le CAR/TDE vit une phase de profondes réformes internes – c'est à dire, la redéfinition de son mandat; la consolidation de ses capacités internes (techniques, de gestion, administratives, etc.) aussi que la redéfinition de ses relations de travail avec la communauté du PAM, en tant que fournisseur de services. Ce processus est complexe, long et jamais facile. Il dépend sur une considération attentive de ce qui a marché et qui n'a pas marché auparavant, les ressources disponibles et la capacité du Centre (présente et future) d'utiliser ses ressources, outils et capacités pour fournir une contribution positive au PAM, à son agenda et à ses priorités. En conséquence, aujourd'hui, on peut dire que le CAR/TDE (qui sera renommé Info/RAC) est un « travail en cours d'exécution ». Cela n'exclut pas son habileté de planifier et livrer des activités spécifiques et des produits livrables.

En conséquence, en considérant le programme exposé ci-après pour l'exercice biennal 2006-2007, il faut tenir compte des éléments suivants:

- Tous les détails spécifiques demandés pourraient n'être pas disponibles dû aux activités en cours concernant les réformes institutionnelles
- Un questionnaire sur les exigences de la communauté PAM donnera d'importantes informations sur les besoins des utilisateurs concernant les services de l'information et la communication que Info/RAC devra offrir dans le futur
- Tout en présentant le projet de programme sous décrit, il faut accepter que les changements dans les activités prévues seront inévitables au fur et à mesure que les besoins spécifiques des utilisateurs se présentent dans le cadre du mandat étendu du Centre.

Ce texte a été préparé en prenant en considération:

La Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes (COP) à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles (Convention de Barcelone) organisée à Catane (Italie), 11-14 novembre 2003, qui a adopté la Recommandation I.A.2.1, intitulée «Evaluation du PAM et des CAR» par laquelle les COP invitent le Secrétariat à:

- *«Lancer une évaluation externe du CAR/PP et du CAR/TDE en puisant dans les enseignements tirés des évaluations précédentes en matière d'approche, de méthodologie et de critères.»*
- *«Étendre la portée des activités du CAR/TDE aux technologies de l'information et de la communication».*

En conséquence, le CAR/TDE, en étroite consultation avec l'Unité de coordination (MEDU) et les composantes du PAM, ainsi qu'avec le Ministère italien de l'environnement et du territoire et la Région Sicile, a proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 le programme exposé ci-après, qui tient compte des éléments suivants:

- Les recommandations du rapport d'évaluation du CAR/TDE visant à en faire un Centre fournisseur de fonctions/services d'information et communication;

- Le consentement général parmi les participants à la Réunion à Nice (mai 2005) des Points focaux nationaux du CAR/TDE que le Centre doit se concentrer sur une plus vaste gestion de l'information et sur les défis de la communication relevés par le PAM;
- Le Centre devrait soutenir la future orientation du PAM et ses liens avec les autres organisations et programmes régionales et internationales dans la Méditerranée;
- Se concentrer sur la provision de services à l'échelle régionale, à travers la réalisation des outils de l'information et la communication plus appropriés et durables et sur la valeur ajoutée des services;
- Assistance technique améliorée centrée sur les pays méditerranéens dans les domaines de l'information et la communication;
- Aider à renforcer les partenariats dans la communauté du PAM, en particulier où les partenariats assisteront et aideront l'échange et la diffusion améliorée des informations.

Le PAM se trouve à la croisée des chemins. Trente ans après son lancement, il est nécessaire de définir son rôle futur, tant du point de vue stratégique qu'opérationnel, à la lumière de l'évolution de la situation régionale et mondiale. C'est dans ce contexte qu'il convient d'apprécier ses priorités, son efficacité et ses orientations.

Depuis plus de trente ans, le PAM et ses pays signataires ont apporté des contributions précieuses à la cause du développement durable dans la région. Cependant, là aussi, une réévaluation et des réformes sont nécessaires pour s'adapter aux profonds changements sociaux, économiques et environnementaux qui marquent le bassin. En outre, des demandes sont formulées pour que le PAM devienne de plus en plus "orienté vers l'action," fidèle à son appellation d'origine de Plan d'action pour la Méditerranée et en réponse aux besoins de ses divers bénéficiaires.

À cette fin, des capacités et services de Information et Communication ciblés peuvent jouer un rôle facilitateur important et le CAR/INFO est résolu à satisfaire les exigences des utilisateurs à plusieurs niveaux.

Des nouvelles ressources/capacités pour aider le PAM à mitiger son inertie potentielle et/ou « isolation » et devenir plus "orienté vers l'action" doivent être identifiées. Une composante importante de cette stratégie de revitalisation est l'adoption d'efficaces systèmes d'information et communication, qui soutiennent les objectifs du PAM et son agenda de développement durable dans la Méditerranée, à travers la coordination et la liaison des besoins des organisation gouvernementales, non gouvernementales et des citoyens concernés, en tant que parties prenantes du futur de la Méditerranée.

Cela sera possible en renforçant la capacité de gestion partagée de l'information (IC) des composantes du PAM au plan interne (utilisant le MAP-Info system proposé et ses composantes relatives), ainsi qu'en appuyant les activités de leur ensemble intersectoriel à mesure qu'elles apporteront des contributions vitales à l'objectif collectif du développement durable en Méditerranée.

Travaillant pour la communauté du PAM, le futur "CAR/Info" souhaite devenir un prestataire de services spécialisé, avec le but principale de fournir des produits IC à valeur ajoutée en réponse aux besoins d'utilisateurs dans la Méditerranée pendant qu'ils travaillent vers l'agenda du PAM. Si, par le biais de l'application des outils IC et des capacités appropriés, le CAR/Info peut valoriser l'unité d'intentions des différentes activités entreprises par les différentes parties prenantes, alors il sera avancé dans l'accomplissement de son nouvel mandat.

Compte tenu de ce qui précède, les activités proposées par Centre pour 2006-2007 se répartissent comme suit (assujetti à modifications et/ou clarification).

2. RECOMMANDATIONS PROPOSÉES

1. Inviter les Parties contractantes à prendre note du rapport d'évaluation et adopter les recommandations pour la réorientation du Centre à un Centre d'information et communication, "INFO/RAC".
2. Appuyer le nouveau mandat de l'INFO/RAC en fournissant des informations à niveau national sur les expériences et les leçons apprises sur la gestion des informations sur l'environnement et le développement durable et sur les approches dans les processus décisionnels et à la sensibilisation du public
3. Promouvoir et soutenir les activités d'information et communication à l'échelle nationale, pour augmenter la visibilité des activités et des produits du PAM.
4. Appuyer les liaisons nationales entre les utilisateurs finals et les informations produites par le PAM.

Demander au Secrétariat (CAR/TDE):

1. De changer le nom du CAR/TDE en CAR/INFO.
2. De favoriser la collaboration entre le futur "CAR/INFO" et les organisations pertinentes dans les domaines de la gestion et la diffusion des informations, en particulier dans l'élaboration et la réalisation du MAP-Info (plate-forme commune de gestion et diffusion d'information).
3. D'appuyer l'échange continuuel d'information entre le future CAR/INFO et les composantes du PAM, pour le partage d'exigences, expériences et leçons apprises relatives aux activités d'information et communication dans le cadre de la Convention de Barcelone, en particulier avec l'idée de renforcer l'approche participatif du MAP-Info, en offrant des services et du soutien technique dans ce domaine.
4. Consolider les activités du PAM dans les domaines de la sensibilisation publique et la participation étendue, en particulier centrées sur la promotion de la participation publique, sur l'accessibilité et la diffusion des informations, tout en promouvant la participation de la société civile et les ONG intéressés. Cela serait possible en étroite collaboration avec le futur "CAR/INFO", par le biais des outils d'information et communication appropriés (du MAP-Info) et à travers des activités spécifiques.
5. Redéfinir en priorité, avec concision et précision, le mandat et l'exposé de mission du futur CAR/INFO, portant sur la fourniture de services d'information en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable dans la Région méditerranéenne. Le libellé ci-dessous est proposé à titre d'avant-projet:
 - Le Centre concourt aux objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) par la fourniture de certains produits d'information et la prestation de services d'appui. Il mettra en place un Réseau de services avec les autres partenariats et éléments opérationnels du PAM. De plus, se produits appuieront la prise de décision à divers niveaux administratifs et diverses échelles géographiques, et ils favoriseront le respect des conventions et protocoles pertinents en promouvant ainsi le développement durable dans le bassin méditerranéen
6. Préparer, en étroite coopération avec les autorités italiennes compétentes, un mémorandum d'accord avec le pays hôte, qui confirme, garantit et appuie l'exposé de mission et le mandat du futur CAR/INFO dans le long terme pour élargir sa gamme d'activités aux technologies de l'information et de la communication;

7. Mettre en place et conserver une direction/un encadrement efficaces qui s'emploient à conduire une planification stratégique, avec notamment la capacité de gagner l'appui politique et financier à long terme du pays hôte et/ou d'instances extérieures importantes.

3. PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITÉS DU CAR/TDE POUR 2006-2007

3.1. COORDINATION

ACTIVITÉS
Optimisation et gestion du site web PAM/PNUE et mise en service d'outils intranet, aussi qu'études nécessaires et élaboration de fonctions plus avancées du portail Web, pour appuyer le partage et la diffusion des exigences des différents utilisateurs du PAM.
Atelier pour l'identification des segments et des besoins des utilisateurs de la Communauté méditerranéenne et collection de données du "MAP Info System"
Exécuter un processus d'élaboration d'un système formel pour la mise en place d'une infrastructure commune de gestion de l'information (MAP Info), qui aide et appuie les activités IC du PAM – quand possible – en faisant des considérations attentives sur les systèmes et/ou les plans pour un MED POL Information System, en visant à la rendre un « Clearing House » méditerranéen de données, etc.
Valoriser et renforcer les partenariats parmi les composantes du PAM par le biais d'un processus formel de construction de partenariats et de médiation d'activités, avec des produits livrables et des bénéfices mesurables. Cela comprendrait la mise en place de partenariats bilatéraux directs entre le CAR/Info et les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes intéressés à promouvoir la participation et la sensibilisation du public sur les objectifs et les activités du PAM et sur la Convention de Barcelone.
Exécuter et promouvoir le <i>Mediterranean Environmental Award</i> (Prix méditerranéen pour l'environnement) en le rendant un événement annuel et garantir une couverture maximale et positive par les media/public pour ce qui concerne le Prix, le PAM et les préoccupations environnementales du bassin de la Méditerranée.
Faciliter l'organisation d'un atelier(s) et activités relatives pour la préparation d'une stratégie d'information et communication dans le cadre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable - SMDD. Garantir la convergence avec le processus d'élaboration du MAP Info et relatives recommandations.
Fournir assistance technique dans la rédaction et la réalisation d'une stratégie d'information et communication au pays sélectionné pour recevoir la 15 ^{ème} Réunion des Parties contractantes – pour garantir l'utilisation plus efficace des outils de l'IC, les ressources informatives, etc.

3.2. COMPOSANTES

3.2.1. Prévention et maîtrise de la pollution

ACTIVITÉS
Mise à jour et gestion du MED POL Info System
Information et formation sur la prévention et la maîtrise de la pollution, aussi que la sécurité et le contrôle de la navigation maritime

3.2.2. Diversité biologique et zones spécialement protégées

ACTIVITÉS
Réaliser des activités de communication et de diffusion des informations, utilisant les outils IC pertinents et les plates-formes, centrées sur le Protocole ASP et ses Plan d'Actions.

3.2.3. Gestion durable des zones côtières

ACTIVITÉS
Assistance au développement locale sur la gestion des outils/capacités de l'information pour aider les pays à mieux utiliser les produits des PAC (par exemple le PAC en cours à Chypre). Où possible, garantir que les outils et les méthodologies développés sont transmissibles et répétables dans le bassin de la Méditerranée.
Favoriser et promouvoir la communication améliorée entre les Parties contractantes pour développer leurs bases de données et l'accessibilité aux informations concernant la Stratégie de gestion intégrée des zones côtières.

3.2.4. Intégration de l'environnement et du développement

ACTIVITÉS
Organiser et réaliser la Réunion conjointe des Points Focaux Nationaux des CAR/Info-PB-PAP (Italie), en s'assurant que la réunion ait des cibles bien claires et des produits livrables prédéfinis, tout en appuyant la capacité générale du PAM dans l'information et la communication e l'habileté du RAC/Info à remplir son nouvel mandat.
Réaliser des activités de diffusion et promotion de l'information en soutien des activités régionales qui intègrent les thèmes de l'environnement et du développement (par exemple soutenant la diffusion du Rapport du Plan Bleu sur l'Environnement et le développement – RED)